



GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl
Hôtel des Libertés
Grand-Place,1
1370 Jodoigne

Analyse descriptive

PROGRAMME PAYSAGE DU CANTON DE JODOIGNE (phase I):

DIAGNOSTIC



Septembre 2006

Auteurs de projet - association momentanée :



Chée de Waterloo, 426
tel : 02/534.50.35
fax : 02/534.50.95
E-mail : cooparch@cooparch.be
web : www.cooparch.be



Rue Montagne aux Angés, 26
B - 1081 Bruxelles
tel 02/779 13 55 -
fax 02/779 22 75
agora@agora-urba.be



Auteur de projet

Direction générale de l'étude :

Yves Robert, COOPARCH-R.U.srl

Chef de projet :

Marc Nielsen, COOPARCH-R.U.srl

Collaborateurs principaux :

Pierre Lorand, Agora sa

Fanny Léger, COOPARCH-R.U.srl

Cédric Bazet, COOPARCH-R.U.srl

Collaborateurs :

Sabine Vanderlinden

Laetitia Thomet

Consultants :

René Marie Lafontaine, Institut royal des Sciences naturelles, consultant COOPARCH-R.U.srl

Anne Devillers, consultante COOPARCH-R.U.srl

Remerciements

L'auteur de projet, l'association momentanée COOPARCH-R.U.srl – AGORA sa, remercie Madame Marie Langhendries (*GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne asbl*) et Monsieur Erik Cuypers (*Action environnement Beauvechain asbl*) pour la coordination générale de cette étude paysagère.

Il adresse également ses plus vifs remerciements au *Comité de suivi* de la présente mission, ainsi qu'au *Conseil d'administration* du GAL, qui avec leurs compétences propres, assurèrent un excellent suivi durant l'ensemble du travail.

Enfin, l'auteur de projet tient à exprimer sa gratitude auprès des différents collègues des six communes du Canton de Jodoigne, qui chacun à leur manière, témoignèrent de leur intérêt pour le plan paysage de la Hesbaye brabançonne.

Table des matières

I. APPROCHE GENERALE	3
II. GEOGRAPHIE PHYSIQUE	4
1. GEOLOGIE	4
2. LITHOLOGIE	5
3. PEDOLOGIE.....	7
A. Approche générale	7
B. Sols et agricultures.....	8
4. OROGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	9
5. DONNEES CLIMATIQUES	12
A. Températures	12
B. Précipitations	12
III. ECOLOGIE	13
IV. STRUCTURES AGRICOLES.....	15
V. HABITAT RURAL	19
1. IMPLANTATION.....	20
2. ARCHITECTURE RURALE.....	26
A. Remarques sur son évolution à travers l'histoire.....	28
B. Tableau des principales caractéristiques.....	30
VI. VILLAGES ET TENDANCES URBANISTIQUES ACTUELLES.....	31
1. ELONGATION DES VILLAGES.....	31
2. TYPE D'ARCHITECTURE	33
A. Architecture du type « rural traditionnel »	33
B. Architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle »	35
C. Architecture du type « villa ».....	36
D. Architecture du type « néo-rustique ».....	37
E. Architecture du type « intégration »	38
F. Architecture contemporaine s'inscrivant dans la mouvance des grands courants architecturaux nationaux et internationaux.....	40
VII. SITUATION DE DROIT : LES PLANS DE SECTEUR.....	42
1. LES ZONES D'HABITAT, D'HABITAT A CARACTERE RURAL ET D'AMENAGEMENT COMMUNAL CONCERTE.....	42
2. LES TYPES DE PROTECTION DU PAYSAGE	50
VIII. ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES	62
1. LES AXES DE COMMUNICATION	62
2. INFLUENCE DE BRUXELLES ET PERIURBANISATION	66
3. DYNAMISME ECONOMIQUE.....	68
4. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	70
5. EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL : L'URBAIN CONTRE L'AGRICOLE.....	70
6. EN RESUME	71
IX. LES GRANDES REGIONS GEOGRAPHIQUES	72
1. CONTEXTE HESBIGNON EXTRA-CANTONAL	72
2. AIRES PAYSAGERES DIFFERENCIEES AU SEIN DU TERRITOIRE CANTONAL	73
3. PROPOSITIONS DE L'AUTEUR DE PROJET	74
A. Aire paysagère marquée par le type paysager du vallonnement brabançon : Les pré-vallonements brabançons.....	75
B. Aire paysagère marquée par les types paysagers de la Hesbaye Humide et du Hageland : Les basses vallées.....	79
C. Aire paysagère marquée par le type paysager de la Hesbaye sèche : La Hesbaye sèche.....	83

<i>D. Aire paysagère « nord-ouest » dite aire du Brabant à caractère hesbignon moyennement prononcé : La Petite Hesbaye brabançonne.</i>	88
<i>E. Aire paysagère « sud-est » dite aire de la Grande Hesbaye brabançonne.</i>	94
<i>F. Entité paysagère particulières à caractère urbain et à activités économiques mixtes.</i>	99
<i>G. Entité paysagère particulière dite de « noyaux villageois marqués par un caractère urbain »</i>	100
<i>H. Autres entités paysagères particulières</i>	102
ANNEXE	104
I. RAPPEL DES CRITERES D'EVALUATION	104
1. LE PAYSAGE PERÇU	104
<i>A. Critères perceptifs :</i>	104
2. LE PAYSAGE NATUREL	105
<i>A. Critères géomorphologiques :</i>	105
<i>B. Critères écologiques :</i>	106
3. LE PAYSAGE CONSTRUIT ET SES USAGES	106
<i>A. Critères urbanistiques et architecturaux :</i>	106
<i>B. Critères patrimoniaux (histoire, ...)</i>	107
<i>C. Critères socio-économiques :</i>	107

Programme paysage du Canton de Jodoigne
Diagnostic – Analyse descriptive

I. Approche générale



Vue du plateau séparant Nodebais du centre d'Hamme-Mille vers les lieux dits « Les Roués » et « Les Verts horizons ». Présence de massifs boisés importants. Relief ondulant.



Très remarquable chemin creux dit le trou aux Sorcières situé au sud-ouest du lieu dit Les Salamandres, juste au sud de Tourines-la-Grosse.



Vue depuis les hauteurs de Maret sur le village lui-même installé dans la vallée de la Petite Gette. Au loin, les plateaux de la Hesbaye sèche (vers Hannut). Au centre, les versants ondulants de la vallée. Ci et là, quelques petits éléments boisés ponctuant le paysage agricole.



Vue sur le plateau agricole de Ramillies depuis le sud-est de Ramillies. A gauche, les bois en direction d'Orp-Jauche. A remarquer : très vaste horizon linéaire sans rupture offrant un panorama très étendu et ne présentant aucun vallonnement. On se croirait dans une plaine, alors qu'in est en réalité à proximité du point culminant du Canton (160 m).

Rappel : les critères d'analyse du paysage, ayant été à la base du présent chapitre descriptif, correspondent à ceux présentés lors de la phase méthodologique. Ces critères figurent dans les annexes à la fin du rapport.

Le territoire concerné par la présente étude est le Canton de Jodoigne. Celui-ci se situe à l'extrémité est de la province du Brabant wallon. Il comporte les communes de Beauvechain, Incourt, Jodoigne, Hélécinne, Orp-Jauche et Ramillies (267,90 km²). D'une physionomie essentiellement rurale, ce territoire centré autour de la localité de Jodoigne s'étend à une quarantaine de kilomètres au sud-est de la Région de Bruxelles-Capitale, dont il n'échappe pas à l'influence.

A la périphérie de la zone, dans un rayon de dix à trente kilomètres autour de Jodoigne, sont localisées les villes de Louvain (+/- 20 km), Tirlémont (+/-12 km), Andenne (+/- 30 km), Namur (+/-25 km) et Gembloux (+/-19 km). A noter encore que la ville de Jodoigne occupe une position presque équidistante entre les grandes banlieues de Liège et de Bruxelles.

Les principaux axes routiers, qui traversent ou bordent le Canton, témoignent par leur nature de l'intensité du trafic dans la région : les autoroutes Bruxelles-Namur et Bruxelles-Liège, et

les nationales 29, 91 et 240 ou encore la N25, qui frôle le territoire dans sa frange nord-ouest et influence le territoire au même titre que les autoroutes qui passent hors du Canton de Jodoigne (E411 et E40). Au centre de ce réseau, Jodoigne apparaît comme un carrefour d'importance « supralocale ».

Les communes concernées par cette étude sont incluses dans une vaste région géographique couvrant globalement le nord de la Wallonie et qui se caractérise par son sol limoneux formant de vastes bas-plateaux la plupart du temps très fertiles et bénéficiant (à l'échelle de la Wallonie) d'un « climat modéré ». La zone d'étude atteste aisément - à l'échelle de la Belgique - du concept d'*open fields* : de vastes étendues labourées¹ !

II. Géographie physique

1. Géologie

D'après la carte géologique de la Belgique², le territoire du Canton de Jodoigne est structuré par un sous-sol datant principalement de l'Eocène, soit du début de l'ère tertiaire (vers - 60 millions d'années). Néanmoins, au nord de la Grande Gette, les terrains appartiennent à la période oligocène (environs - 12 millions d'années). D'autre part, la vallée de la Grande Gette se singularise par des terrains beaucoup plus anciens datant du Cambrien (ère primaire, vers - 550 millions d'années) et la vallée de la Petite Gette par un sous-sol également plus vieux datant du Crétacé (ère secondaire, vers - 100 millions d'années).



Ancienne carrière de Dongelberg aujourd'hui remplie d'eau et située au sein d'une zone de captage. On y remarque les bancs de quartzite.

Le substrat primaire est composé de quartzite et de phyllade et le substrat secondaire est formé, dans la zone du canton, par du tuffeau et quelques bandes de silex (voir habitat à Orple-Grand, Jandrain, etc.).

¹ Néanmoins, comparé à d'autres régions d'Europe, le caractère « ouvert » du paysage du canton de Jodoigne est moins prononcé que, par exemple, en Champagne française : le paradigme de l'*open fields*.

² Ce chapitre "Description" a été rédigé à l'aide de l'ouvrage suivant : J. Tilmont, M. De Roeck, *Atlas classique*, collection Roland, Namur, Editions AD Wesmael-Charlier, 1975.

2. Lithologie

La lecture de la carte lithologique de la Belgique enseigne que la majorité du Canton de Jodoigne est couverte en profondeur de sables tertiaires (liés à la pierre de Gobertange). Néanmoins, il faut remarquer la présence de quartzite (ère primaire, Cambrien-590 à -505 millions d'années) et phyllades dans la vallée de la Grande Gette et de ses affluents occidentaux en amont de Jodoigne. Par ailleurs, la vallée de la Petite Gette se singularise par ses couches de craie et tuffeau secondaires. L'existence de ces roches se doit d'être signalée dans la mesure où elles ont influencé le bâti traditionnel du Canton. De même, elles ont eu, jusqu'il y a peu dans l'histoire, un rôle déterminant en ce qui concerne l'activité économique locale (exploitation de carrières).



Orp-le-Grand. Près de la place centrale.
Grange, détail de la maçonnerie en silex.



Offus. Détail du mur de la Grande Cense en quartzite.



Mélin. Détail de l'appareil du mur de l'église
en pierre de Gobertange.



Lincient (hors canton de Jodoigne).
Détail d'un bâtiment en tuffeau de Lincient :
une roche à la teinte plus jaune et moins laiteuse que la Gobertange.

3. Pédologie

A. Approche générale



Détail d'une terre cultivée limoneuse sur le plateau au nord de la commune d'Incourt près de la N 240.



Détail de terre sablonneuse et sèche dans les environs de Piétrebais.



Terre plus crayeuse du sud-est du canton.



Humus noir, terre forestière de l'extrémité ouest/nord-ouest de la zone d'étude (Incourt).

Une approche générale de la carte pédologique de la Belgique permet de constater que le Canton de Jodoigne est établi sur une zone considérée comme uniformément caractérisée par sa couverture limoneuse : un *limon normal*³ selon la terminologie de l'atlas de Tilmont et Roland⁴. Aux abords de la zone concernée, s'observent de légères variations de sols : du *limon et sable* à l'ouest du Canton à l'approche des vallonnements brabançons, du *limon et sable ferrugineux du Hageland* au nord vers Louvain, du *limon sec de Hesbaye* à l'est, et enfin, du *limon humide* et du *limon avec débris rocheux* vers le sud en direction de la vallée de la Meuse. L'épaisseur de cette couche limoneuse varie aussi à l'échelle du Canton. Elle est plus épaisse à l'est de la Petite Gette et plus mince et altérée à l'ouest du canton étant donné un relief plus accidenté favorisant son érosion.

A l'échelle de la Belgique, cette catégorie des sols limoneux⁵ qui participe à l'identité pédologique du Canton de Jodoigne est à distinguer des sols sablonneux propres à la Flandre et des sols plus argileux avec des débris schisteux couvrant le massif ardennais.

B. Sols et agricultures

Cette "nappe" limoneuse couvrant la Hesbaye est hautement favorable aux labours, surtout lorsque le sol est constitué de limon sec sur craie (vers le sud-est de la zone d'étude). Quant aux limons plus humides, ils favorisent les herbages. La nature pédologique de la zone d'étude est donc déterminante en ce qui concerne l'utilisation agricole des sols et constitutive ipso facto de la physionomie du paysage.

Plus précisément, sur les versants faiblement pentus et sur les plateaux, les sols sont les plus propices aux cultures. Par contre, les pentes excédant 5 à 10 % entraînent un drainage excessif peu favorable à la mise en culture. Les dépressions et les creux de vallées constitués de sols alluviaux se singularisent par leur drainage médiocre : une situation favorable aux herbages⁶. Enfin, ci et là, des petits placages de sols sablono-limoneux moins favorables aux cultures ont été délaissés par les agriculteurs (pentes au limon érodé, sol sablonneux). Ces parcelles se distinguent par leur couverture boisée et jouent dès lors un rôle important en tant que points d'appel dans un paysage généralement ouvert. Au sein du canton de Jodoigne, les meilleures terres agricoles se situeraient donc à l'Est de la Petite Gette. Néanmoins, la littérature indique que le plateau comprenant les villages de Sart-Risbart, Mélin, La Bruyère et Beauvechain

³ C'est-à-dire sans autres composants en proportions importantes.

⁴ J. Tilmont, M. De Roeck, *Atlas classique*, collection Roland, Namur, Editions AD Wesmael-Charlier, 1975.

⁵ Il s'agit de limons quaternaires d'origine nivéo-éolienne datés de l'époque glaciaire.

⁶ D'après : Collectif, *Architecture rurale de Wallonie, Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut*, Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga Editeur, 1989, p. 35.

s'individualise par un sol limoneux présentant un drainage superficiel plus lent permettant de très bons rendements⁷.

4. Orographie et hydrographie



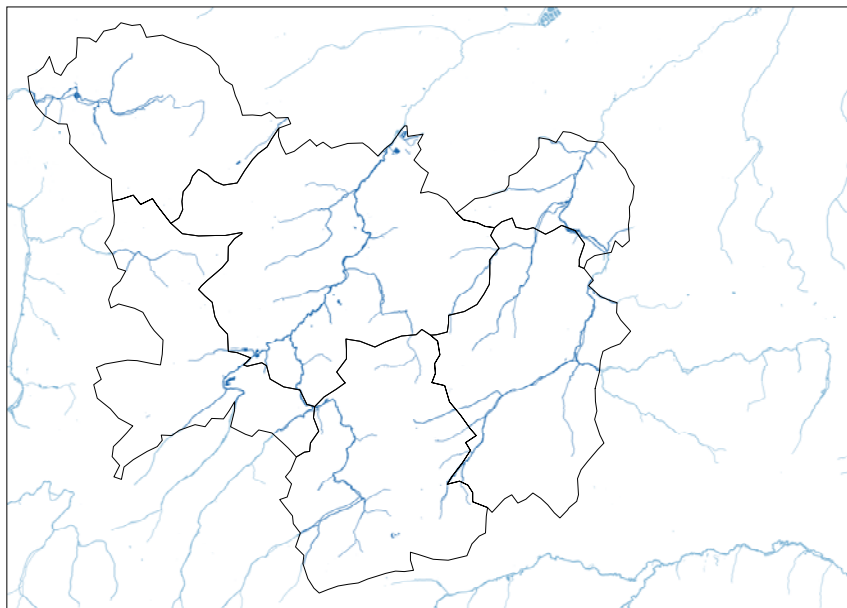
Jodoigne, Zétrud-Lumay.

Vue de l'étang de pêche dans la basse vallée de la Grande Gette.



Avec la Grande Gette, la Petite Gette est la deuxième rivière importante du Canton.

⁷ *Ibid*, P. 35.



L'analyse du relief et des cours d'eau indique que le plateau de la Hesbaye culmine dans la zone de la présente étude à une altitude de 150 à 160 m le long de la ligne de crête séparant les bassins de l'Escaut et de la Meuse (sud du village de Grand-Rosière-Hottomont).



Sur la ligne de crête Escaut-Meuse, au sud de Ramillies,
Tumulus d'Hottomont : 150-160 m d'altitude.

Ce même plateau s'affaisse sur la frange nord du Canton et les altitudes les plus basses sont mesurées le long des vallées de la Grande Gette et de la Petite Gette au moment de leur passage en région flamande (50 à 60 m). Au nord d'Hélocine, on rencontre même des altitudes proches des 48m.



Hélécine : basse vallée de la Petite Gette.
Large fond de vallée et plateau affaibli.

Nonobstant le bassin de la Méhaigne lié à celui de la Meuse (qui effleure le sud de la commune de Ramillies), le territoire du canton de Jodoigne est entièrement parcouru par un réseau hydrologique qui s'écoule vers la Dyle et ensuite vers l'Escaut. Une analyse plus fine conduit à mettre en évidence quatre réseaux intermédiaires qui se décomposent comme suit :

- Deux réseaux intermédiaires plus ou moins parallèles (axe sud-ouest/nord-est) formés par la Grande Gette et la Petite Gette qui traversent le Canton quasiment sur toute sa largeur.
- Deux réseaux plus " atypiques " formés par la Néthen et le Piétrebais, situés au nord-ouest de la zone et qui s'écoulent selon un axe est-ouest en direction du Brabant wallon central (Grez-Doiceau).



Tête de vallée du Nodebais, un ruisseau atypique
(affluent de la Nethen) coulant selon un axe sud/nord.

L'interfluve Grande Gette / Petite Gette culmine à +/- 140m au sud-ouest de la zone et à +/- 100 m au nord-est de celle-ci.

Quant à l'interfluve entre la Grande Gette et le cours moyen de la Dyle entre Wavre et Louvain, il culmine à 140 m environ au sud-ouest du Canton et à +/- 100 m au nord-est de celui-ci.

5. Données climatiques

Etant donné que la zone concernée par l'étude est globalement située en moyenne Belgique dans le centre du pays, il apparaît logique que les valeurs climatiques relevées reflètent une position intermédiaire par rapport à l'ensemble des données wallonnes. Les légères variations cantonales s'expliquent par le relief général de la zone, dont les différences d'altitude (autour de 50-70 m au nord-est et vers 140-160 m au sud-ouest) attestent de la présence de basses vallées au nord-est (Zétrud-Lumay, Héléchine) et de « hauts » plateaux vers le sud de Sart-Risbart et Ramillies.

A. Températures

Le canton de Jodoigne est inclus dans une vaste zone s'étirant de la partie centrale de la région flamande à la bordure sud de la vallée de la Meuse. Cette zone est délimitée pour le mois de janvier par les isothermes de 3° (au nord) et de 2° (au sud). En juillet, on constate que le nord-ouest du Canton est situé dans une zone comprise entre les isothermes de 17° et de 18°, alors que le sud du territoire cantonal se positionne entre les isothermes de 16° et 17° (à titre indicatif en janvier la Côte Belge est concernée par une isotherme de 3.5° et la Haute Ardenne par une isotherme de 0°. En juillet, pour les mêmes régions, les valeurs sont de 16.4° et de 15°).

B. Précipitations

En janvier selon une ligne s'étirant de Hasselt à Namur, la hauteur des précipitations varie de 55 mm au nord-est du Canton, à 60 mm au centre du Canton et même 65mm au sud-ouest du canton (à titre indicatif pour la même période, les chiffres sont de 60 mm à la Côte Belge et de 130 mm dans la basse vallée de la Semois). En Juillet, la hauteur des précipitations est de 80 mm au nord-est du Canton, de 85 mm dans le centre du Canton et de 90 mm dans un territoire assez délimité au sud de la vallée de la Grande-Gette (à titre indicatif pour la même période, les chiffres - à peu près minima et maxima pour la Belgique - sont de 65 mm à la Côte Belge et de 150 mm dans les Hautes-Fagnes).

III. Ecologie



Très étonnant paysage quasi « steppique » que celui de cette pâture à l'abandon, et donc non amendée (ce qui explique sa richesse botanique et entomologique). Situation entre l'église de Mont-Saint-André et le lieudit Fond du Mont).

Un paysage peut aussi être considéré comme un écosystème d'organisation complexe résultant de l'association d'écosystèmes plus restreints comme les forêts, les champs, les prairies, les cours d'eau, les villages⁸. Le chapitre identifiant et évaluant la qualité écologique du canton (et réalisé par l'IRSNB) a été placé dans le rapport évaluatif. Néanmoins, on peut déjà affirmer que la matrice paysagère actuelle formée par les grands labours de cultures industrielles ne favorise pas une grande diversité écologique, même si localement on peut mettre en évidence des milieux naturels qui méritent l'attention.



Non loin d'Hampteau, près de Basse-Pirée, sur la rive sud de la Petite Gette, un fossé joue son rôle de petit corridor écologique. Présente de phragmites.

⁸ D'après A. Froment, M. Tanghe et L. Vanhecke, *Les écotopes*, in : J. Denis (sous la direction de), *Géographie de la Belgique*, Bruxelles, Editions du Crédit Communal, 1992, p. 262.



Beauvechain. La vallée de la Nethen aux environs des prés de Litrange. Une partie de cette zone possède le statut de ZAD. Cet ensemble de prairies humides (mégaphorbiaies) atteste d'une estimable valeur écologique : paysage de saules, d'aulnes et de peupliers. Non loin de là sur la droite, le bassin d'orage renforce la valeur écologique du site. D'autre part, certains écotopes (marais alcalins ?, attendre rapport IRSNB) méritent des gestions particulières.



Beauvechain. Intéressante zone humide dans la vallée de la Nethen qui est depuis peu protégée au plan de secteur. Présence phragmites. Zone située à l'ouest du lieu-dit le « Grand Brou ».



Remarquable dépression humide à l'est d'Opprebaix près du lieu-dit Les Etats sur la N91. Assez vaste ensemble de fond de vallée dénotant d'une végétation palustre (joncs, ...) et d'une petite mare. Terrain qui semble peu amendé.

IV. Structures agricoles



Labours sur le plateau près de Jauchette.

La littérature enseigne que durant les XVIIIe et XIXe siècles la Hesbaye brabançonne se caractérisait par une polyculture à base céréalière : une physionomie qui évolua vers des labours peu diversifiés dans une région où aujourd'hui, l'élevage n'est plus qu'un complément d'activités (bovins essentiellement viandeux).



Offus. Un troupeau de vaches limousines.

Le bétail participe aussi à l'identité paysagère d'une région. En l'occurrence à travers le Canton de Jodoigne offrant de vastes étendues cultivées, le bétail apparaît moins fréquent que dans d'autres parties de la Wallonie. A côté de races habituelles de type « bleu-blanc-belge », il existe ci et là quelques troupeaux de vaches d'espèces plus rares en Brabant, comme les limousines qui évoquent certains paysages de France. Le développement de ce type de bétail est assurément intéressant dans la perspective d'une diversification des pratiques agricoles



Vue sur les vastes étendues cultivées sans pâture du plateau de Ramillies.

Par ailleurs au cours du XIXe siècle, maintes petites exploitations agricoles virent le jour (de deux tiers à trois quarts des fermes avaient moins de 5 ha) : des bâtiments toujours nombreux dans le paysage actuel, même si désormais leur usage agricole a souvent cédé la place à une fonction de résidence ou de seconde résidence.



Vue du village de Maret, petite exploitation agricole

De fait, le contexte socio-économique actuel ne favorise que la survie de grosses exploitations agricoles. Autour d'elles, de vastes parcelles (céréales et betteraves à sucre, etc.), facilitant l'utilisation d'engins agricoles sans cesse plus imposants, s'étalent sur les replats sommitaux.



Jandrenouille : vue de la Cense du cerf ; une ferme dont la cour est encore occupée par le fumier !

Près de 85 à 90 % du territoire agricole sont constitués de labours. S'il est désormais dominant, ce paysage actuel n'en est pas moins récent, car jusqu'au milieu du XXe siècle, la physionomie des campagnes était sensiblement différente. Autour des villages s'étiraient de nombreux herbages prenant la forme de prés-vergers à hautes tiges.



Nord-est de Glimes, près de la Ferme de la Tour.
Un très remarquable verger hautes tiges bénéficiant
d'une topographie en pente doucement vallonnée.

La littérature précise que les prés-vergers constituaient jusque dans les années soixante du XXe siècle l'essentiel de l'auréole villageoise, surtout à l'est du Canton de Jodoigne (et encore davantage dans ce que l'on nomme le Pays de Hannut qui est hors zone d'étude)⁹. Ces herbages étaient entourés par un réseau de haies vives qui apportaient aux abords villageois un aspect bocager. Ci et là sur l'ensemble du territoire d'étude, on observe encore des fragments de ce type de paysage.

Quant aux bois, ils n'étaient pas nécessairement plus nombreux qu'aujourd'hui, mais leur superficie était plus étendue : sans doute que les techniques modernes d'amendement des sols ont permis à notre époque actuelle d'améliorer la rentabilité de parcelles jugées impropres à l'agriculture anciennement.

Enfin, ce paysage était sillonné par de nombreux chemins, dont des chemins creux que Ferraris considérait comme une singularité locale notamment dans la région de Zétrud-Lumay. Des chemins, qui selon le célèbre cartographe, incisaient la campagne parfois sur près de 15m de profondeur !

Assurément, face à cette physionomie ancienne, la matrice du paysage du Canton de Jodoigne s'est considérablement simplifiée aujourd'hui. Néanmoins, ci et là dans le paysage, des petites poches de territoires oubliés témoignent encore de ce système ancien plus diversifié. Ces unités paysagères reliques sont des éléments qui joueront sans doute un rôle important au moment de la réalisation d'un plan d'aménagement du paysage.

⁹ D'après : Génicot L.-F (dir), *Architecture rurale de Wallonie, Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut*, Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga Editeur, 1989, pp. 39-41.



Creux de la légère dépression où se loge le village de Ramillies. Vue sur l'église à travers une ancienne pâture encore bordée de haies (aubépines, ...). Un paysage relique témoignant encore d'une auréole villageoise très parcellisée et désormais « historique ».



Ramillies. Fond aux crapauds. Bel espace de prairies légèrement humides (pâtures + prés de fauche). Petits fossés, éléments de haies, saules têtards : autant d'éléments qui animent un paysage lui conférant une "richesse" visuelle et un intérêt écologique. Aujourd'hui, ces éléments sont souvent « gommés » sur l'autel de la rationalisation du territoire agricole.



Piétrebais (Chapelle Saint-Laurent) Beau vallon « sauvage » en lisière près de la ferme du Grand Haquedau. Topographie vallonnée intéressante. Saules têtards. Ancienne petite pâture sur le versant attestant par sa délimitation d'un parcellaire désormais « historique » de l'occupation du sol.



Incourt. Au sud-ouest du lieu-dit La Sarte sur la nationale 240. Le plateau s'affaisse légèrement. Un fond plus humide s'y développe, utilisé comme pâture et pré de fauche. L'alignement de saules et les quelques vieux arbres "oubliés" procurent au paysage une certaine "ancienneté" : un caractère qui contraste avec les zones voisines cultivées.

V. Habitat rural



Le village de Linsmeau se démarque par l'utilisation abondante du tufeau de Lincent. Une particularité qui procure au village une physionomie remarquable et une identité propre.

1. Implantation



Vue sur Petit-Rosière (depuis la N91).
Remarquable implantation du village sur une légère butte
dominant la vallée de la Grande Gette

Faisant partie principalement de la Hesbaye brabançonne, le Canton de Jodoigne se caractérise par une architecture rurale assez diversifiée du fait de sa position d'interface entre divers faciès paysagers comme la Hesbaye liégeoise, la Hesbaye namuroise et les vallonnements du Brabant central. A ce positionnement, il faut ajouter l'importance des richesses du sous-sol opérant un déterminisme certain sur l'habitat vernaculaire, tantôt en Gobertange, tantôt en tuffeau, tantôt encore en quartzite, sans oublier le torchis (une technique de construction que favorisent les sols limoneux). Néanmoins, à la différence de régions très vallonnées (Ardenne, etc), les contraintes géographiques ne sont pas trop sévères.

Globalement, l'habitat du Canton de Jodoigne est plus ou moins groupé en villages, même si on observe un développement récent et lâche des constructions le long des axes de communication. Le mode d'implantation en type concentré apparaît plus dominant en encore en direction d'Hannut (hors zone).

Quelques exemples parmi d'autres :

Type d'habitat	Fréquence	Exemples	Remarques
Habitat groupé	Forme d'habitat historiquement fréquente	Jandrain et Jandrenouille (état ancien, Ferraris)	Jandrain peut de surcroît être qualifié de village concentré. La physionomie actuelle de Jandrenouille présente une forme plus lâche
Habitat groupé et peu dense	C'est notamment le cas pour quelques villages de plateau	Roux-Miroir, Enines	
Habitat groupé (structure récente surtout acquise dans le dernier quart du XXe siècle)	Rare, car on a assisté globalement à une extension linéaire des villages au cours du dernier tiers du XXe siècle	Offus	Ce regroupement et cette densification est due à la forme ramassée de la zone d'extension d'habitat au plan de secteur
Village-rue	Quelques cas circonscrits au centre de certains villages	Sart-Risbart	
Village de réseau routier :	Assez fréquent	Grand-Rosière-Hottomont et également Ramillies	
Habitat dispersé	Plus fréquent vers le nord-ouest	Historiquement, l'axe Hamme-Beauvechain témoigne de ce type de peuplement	Aujourd'hui, ces villages se densifient et les articulations non bâties entre eux sont désormais complètes.
	Rare vers le su-est	Sauf pour Marilles/Nodrenge et Noduwez	Seul le cœur de Marilles forme un village ou mieux un hameau concentré

Une grande majorité de villages se sont implantés en site de vallée ou de tête de vallée. En effet, dans le Canton de Jodogne, environ 48% correspondent à des sites de versant, environ 36% correspondent à un site de fond de vallée et environ 16 % à des sites de tête de vallée. Par conséquent, près de 80% des lieux habités ont une implantation liée au réseau hydrographique. Seuls 18% des implantations sont liés au plateau.



Ramillies. Le village est inscrit dans la dépression (passage de 150m au sud à 130m au nord) du plateau creusée par la Petite Gette. Globalement Ramillies est un village rue au bâti peu dense (parcelles pâturées). Vue de la voirie principale de Ramillies en direction d'Offus.



Vue panoramique depuis les hauteurs de Brocui (au sud de Lathuy) sur le village de Lathuy enclavé dans la tête de vallée du ruisseau d'Hussompont. On distingue, le clocher de l'église de Lathuy qui émerge de la ligne d'horizon.



Jauche. Un village de fond de vallée (La Petite Gette en bordure de la N279)

Ensuite, environ 20 % des types d'habitats correspondent à des situations de plateaux, notamment dans la région de l'interfluve Grande-Gette / Dyle.



Vue sur Sart-Risbart, un village de plateau. Pâturage avec arbre de position et à gauche un réseau de haies (aubépines). L'horizon paysager est très différent de celui des plateaux agricoles (horizon linéaire panoramique). Ici, on constate un maillage serré entre l'habitat et la végétation (vergers, arbres d'ornement, ...).



Vue panoramique depuis le plateau situé au nord-ouest d'Incourt (130m) sur le village de Roux-Miroir : un village de plateau. Ici aussi apparaît le contraste entre les « plaines » labourées, ouvertes, et les sites villageois, arborés.

Enfin quelques villages correspondent à des habitats ne rentrant pas parfaitement dans l'une ou l'autre de ces catégories. Par exemple, Grand-Rosière-Hottomont semble surtout implanté en fonction de l'axe de communication qui traverse le village.



Entrée dans Grand-Rosière-Hottomont par la N91. Vue en direction du nord. Paysage de "village-nationale" organisé le long d'une voirie qui coupe perpendiculairement le relief.

Dans le paysage de la Hesbaye brabançonne, les fermes jouent un rôle très important. Les activités qui s'y déploient façonnent les campagnes. Leur présence visuelle est indéniable et parfois elles ont un effet structurel sur l'urbanisme des villages. Ainsi, dans la partie orientale de la zone d'étude, les fermes sont intégrées au périmètre des villages (par exemple, Orp-Jauche, Jandrenouille). Une caractéristique qui annonce la Hesbaye liégeoise.



Orp-le-Petit. Vue de la Grande Ferme joutée par la Petite Gette au coeur du village.



Beauvechain. La ferme des Biches posée sur le plateau en dehors du village.

Par contre, vers l'ouest de la zone et sans exclure des implantations au sein des villages, elles sont plus fréquemment édifiées en dehors de l'auréole villageoise (ferme du Grand Hacquedeau à Roux-Miroir, ferme des Biches à Hamme-Mille,...). Mais, des implantations au sein des villages se rencontrent encore.

Tableaux des types d'implantation des habitats

Villages	Types d'implantation	Plateau	Tête de vallée	Fond de vallée	Versant de vallée
1	Autre-Eglise	X			X
2	Beauvechain			X	
3	Bomal				X
4	Chapelle-Saint-Laurent				X
5	L'Ecluse			X	
6	Enines		X		X
7	Dongelberg				X
8	Folx-les-Caves				X
9	Glimes				X
10	Grand-Rosière-Hottomont		X (+ route)		
11	Gobertange			X	X
12	Hamme-Mille			X	
13	Hédenge			X	X
14	Hélécine			X	
15	Huppaye et Molembais		X		
16	Incourt				X
17	Jandrain			X	
18	Jandrenouille	X			
19	Jauche			X	
20	Jauchette				X
21	Jodoigne			X	
22	Jodoigne Souveraine			X	X
23	La Bruyère	X			
24	Lathuy		X	X	
25	Libertange				X
26	Linsmeau				X
27	Longpré		X		
28	Maison du Bois	X			
29	Maret			X	
30	Marilles				X
31	Mélin				X
32	Mille				X
33	Mont-Saint-André				X
34	Nodebais			X	X
35	Noduwez			X	X
36	Offus	X	X		
37	Opprebais				X
38	Orp-le-Petit			X	
39	Orp-le-Grand			X	
40	Petit-Rosière				X
41	Piétrebais				X
42	Piétrain		X		
43	Ramillies		X		
44	Roux-Miroir	X			
45	Saint-Jean-Geest	X			

Version définitive septembre 2006

Villages	Types d'implantation	Plateau	Tête de vallée	Fond de vallée	Versant de vallée
46	Saint-Rémy-Geest				X
47	Sainte-Marie-Geest			X	
48	Sart-Risbart	X			
49	Sart-Mélin	X			
50	Tourinnes-la-Grosse				X
51	Zétrud-Lumay			X	
Total		9 (+/- 18%)	8 (+/- 16%)	18 (+/-36%)	24 (+/-48%)

2. Architecture rurale



Ramillies, (rue Olivier Dehasse). Enchaînement assez cohérent de volumes traditionnels. Habitat globalement jointif et dénotant d'un mode d'implantation relativement varié et "visuellement" plus riche que la plupart des successions lâches des zones actuelles d'extensions d'habitat. Bâti relativement vertical.



Orp-le-Grand, près de la place centrale. Une belle grange partiellement en silex et en tuffeau.



Rue de Louvain à Beauvechain. Bel ensemble de fermes composant un quartier assez homogène attestant de belles qualités architecturales propres au monde rural « traditionnel » de la Hesbaye brabançonne.



Dongelberg, le long de la N222, au sud du village. Petit bâtiment qui constitue un exemple parmi d'autres du bâti édifié en pierre (quartzite) provenant de la carrière toute proche. Dans le village de Dongelberg, mais aussi dans les villages de Jodoigne-Souveraine, Jauchette, Glimes et Ramillies, plusieurs bâtiments ont été construits à l'aide de ce matériau donnant au bâti une physionomie particulière et distincte de celle des villages "blancs" comme Mélin et Saint-Rémy-Geest.

A. Remarques sur son évolution à travers l'histoire

On imagine parfois que l'architecture rurale correspond à un type de construction « transhistorique », qui n'aurait connu aucune évolution avant l'arrivée de la modernité dans les campagnes durant la seconde moitié du XXe siècle. Il n'en n'est rien. Comme toute autre architecture, celle du monde rurale évolua singulièrement au gré des époques et notamment en fonction du niveau moyen de vie. Parmi les transformations les plus significatives du bâti, figurent notamment celles induites par les changements de matériaux. Comme les archives historiques le démontrent, dans le canton de Jodoigne comme ailleurs, s'est d'abord développé un habitat en terre crue de gabarits variables (torchis sur lattis de bois) qui a aujourd'hui quasiment totalement disparu. D'autre part, les petites exploitations connurent aussi un enrichissement de leur volume au cours de l'histoire en passant d'une articulation bicellulaire (à deux unités fonctionnelles jointives) à une formule tricellulaire (à trois unités fonctionnelles jointives) durant le XIXe siècle.

Face à ce constat, on se doit d'être prudent quant à la référence qui est faite à l'histoire lors de réflexions à propos du devenir architectural et urbanistique du territoire. L'histoire comme héritage n'est pas toujours un modèle, car elle enseigne au contraire une certaine pluralité de modèles suivant les époques de références choisies.

Du reste, il est vrai que le visage actuel (et dit traditionnel) de nos campagnes est largement tributaire de la physionomie de l'architecture rurale telle qu'elle s'est développée au cours du XIXe siècle et au début du XXe siècle. Et cette époque de référence, même si elle ne correspond qu'à un moment particulier de notre héritage historique, est néanmoins porteuse de valeur (qualité constructive du bâti, valeur d'inscription paysagère, valorisation de matériaux locaux, durabilité des techniques employées, ...) qu'il convient de préserver.

Ceci étant dit, à travers l'histoire on remarquera l'importance des grandes censes qui marquent le paysage agricole : une des caractéristiques du Brabant déjà appréciée en 1800 par le préfet de la Dyle qui relevait la grande taille des exploitations agricoles à cette époque (entre 88 et 125 ha environ). Ces grandes fermes mettaient en oeuvre entre 60 et 75 % du sol cultivé¹⁰.

¹⁰ D'après : Génicot L.-F. (dir.), *Architecture rurale de Wallonie, Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut*, Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga Editeur, 1989, p. 76.



Ramillies. Porche de la *Haute Cense*, une des grandes exploitations agricoles du village

B. Tableau des principales caractéristiques



Vue vers l'église de Saint-Rémy-Geest. Densité de l'habitat et unité chromatique par les matériaux, y compris ceux de la voirie, sont de fréquentes caractéristiques de l'architecture rurale. A noter, l'implantation des bâtiments perpendiculaires à la voirie.

Caractéristiques Eléments significatifs	Caractéristiques générales
Rapport au paysage	Il apparaît important de souligner que l'architecture rurale traditionnelle se caractérise par sa simplicité, par des volumes répondant sobrement à des exigences fonctionnelles et par une allure générale qui sembler doubler la ligne de sol procurant à l'ensemble une évidente insertion dans le paysage.
Implantation des petites et moyennes fermettes	Soit : Bâtiment disposé légèrement en biais par rapport à la voirie, avec léger retrait occupé par un retour perpendiculaire au corps central et formation d'une courette. Effet visuel « redenté » à l'échelle générale d'une rue (Hamme-Mille). Soit : Bâtiment disposé perpendiculairement à la rue avec en face les dépendances formant une cour en longueur (Saint-Rémy).
Enchaînement des volumes	Par rapport à la situation actuelle, largement héritée du XIXe siècle : - Soit : un enchaînement tricellulaire en long (corps de logis + étable + grange) - Soit : retour en équerre pour la grange. Dans les deux cas : importance du développement d'une courette avant. Remarque : Allongement des fermettes au cours du XIXe siècle (passage du bicellulaire (XVIIe et XVIIIe siècles) au tricellulaire) et exhaussement des corps de logis d'un demi niveau et même d'un niveau, d'où apparition de petites baies en façades sous la gouttière.
Matériaux	Voir carte spécifique. Importance de la brique de couleur rouge brun (plus ou moins foncé selon la qualité de cuisson de la terre) et remarquable présence de la pierre de Gobertange, du tuffeau de Lincent et du silex. Noter la disparition totale d'une architecture en torchis (terre et clayonnage) jadis identitaire au monde rural du Brabant.
Toitures	Globalement, l'inclinaison des versants s'abaissent au fil des décennies : 50 et 54 ° au XVIIe siècle, 49 à 45 au milieu du XVIIIe siècle, - 40, voire 35 au XIXe siècle. Au XIXe siècle : toiture plus courte qu'aux XVII et XVIIIe siècles.

VI. Villages et tendances urbanistiques actuelles

Globalement, l'évolution des villages du Canton de Jodoigne obéit à des tendances dynamiques générales, qui ne sont pas spécifiques à la zone d'étude et qui se retrouvent partout en milieu rural. Néanmoins, une approche plus fine met en évidence l'influence grandissante de la capitale et relève que l'impact visuel d'éléments perturbateurs dans le paysage est ici probablement plus problématique qu'ailleurs étant donné le caractère d'*open fields* moyennement prononcé de la zone d'étude.

1. Elongation des villages



Hélécine. Vue sur les extensions d'habitat de Hampteau. Succession lâche et peu homogène de volumes trop autonomes et de gabarits trop différenciés pour être conformes à la silhouette du bâti traditionnel. Au centre, une maison visiblement trop verticale.



Près du lieu-dit Le Petit Warichet (Mont-Saint-André), une zone d'extension d'habitat composée d'une succession lâche de bâtiments qui s'égrènent sous la forme de petits volumes autonomes. Un effet peu heureux de composition qui diffère de celui des noyaux villageois anciens marqués, eux, par une plus forte interrelation entre les bâtiments.



Entre Mélin (à gauche) et Gobertange (à droite).
Juxtaposition lâche de maisons neuves et disparate le long de la voirie dans l'axe de la vallée.
Disparition regrettable de la transition non bâtie entre Gobertange et Mélin.

L'analyse de la physionomie historique du paysage du Canton de Jodoigne met globalement en évidence la présence de zones sommitales vouées à la culture sous la forme de vastes espaces ouverts et dégagés ainsi qu'une implantation globale des villages en relation avec le réseau hydrique plutôt en vallée.

Aujourd'hui, l'extension des villages notamment le long des voiries conduisant d'un village à l'autre par-delà les lignes de crête tend à faire « remonter » les nouvelles habitations vers les zones sommitales. A telle enseigne que, désormais, les nouvelles habitations viennent « percer » les lignes d'horizon des plateaux cultivés. Ainsi, l'ancienne perception d'un espace sommital de cultures que l'on devait traverser en quittant un village avant d'en atteindre un haut s'estompe aujourd'hui au profit d'une plus grande co-visibilité entre les villages semblant moins isolés les uns des autres. Face à cette situation, on est en droit de regretter le rétrécissement de ces espaces sommitaux vierges de toutes habitations (et si identitaires au territoire d'étude) au profit d'une continuité d'habitat le long des voiries.

A titre d'exemple, on peut citer les extensions d'habitat au sud du village de Ramillies le long de la route qui conduit à Eghezée.



Peu avant la ligne de crête du plateau se situe la limite communale. Les nouvelles extensions du village de Ramillies brisent la ligne d'horizon en s'étirant de plus en plus en direction des hauteurs du plateau. Vue depuis la N91.

De ce point de vue, il faut souligner le grand intérêt d'opérations d'extension d'habitat pensée sur un autre mode cherchant à combiner une certaine cohérence urbanistique historique (traditionnelle) d'une part, et une densification et/ou un recentrage de l'habitat d'autre part.



Opprebaix. Intéressante composition urbanistique visant à recréer un espace rural convivial (place) et desservant, outre des logements, quelques bâtiments publics ou semi-publics comme la Maison de la Nature. Architecture ne posant aucun problème d'intégration paysagère. L'implantation de ce bâti semble « naturelle ».

2. Type d'architecture

A. Architecture du type « rural traditionnel »

Nonobstant la présentation évoquée ci-dessus de l'architecture rurale, il faut souligner les tendances évolutives auxquelles cette architecture est soumise :

-pour les petits bâtiments, il s'agit d'une perte de leur fonction agricole initiale et de leur réaffectation en maison d'habitation sans relation avec une pratique professionnelle agricole. L'utilisation comme seconde résidence apparaît aussi comme une fonction importante. Ces deux tendances s'accompagnent fréquemment d'une transformation des abords immédiats des bâtiments en jardinets d'agrément avec l'apparition de plantes non indigènes, la création de pelouse tondue à ras et la multiplication d'abris de jardin standardisés.

-pour les grands bâtiments (du type ferme en carré), il s'agit de leur adaptabilité à l'évolution du monde agricole et plus singulièrement de la nécessité de nouvelles extensions dans le respect des valeurs architecturales, souvent très élevées de ces bâtiments acteurs majeurs de l'espace rural d'hier comme d'aujourd'hui. Ces extensions souvent imposantes ont une incidence majeure au sein du paysage.



Vue sur la ferme proche de l'Institut Les Aubépines au sud de Sart-Risbart. Ferme en briques blanches chaulées en blanc. Hangar moderne (à droite) en béton gris. Chaulé lui aussi en blanc, il eut été mieux intégré à l'ensemble du complexe agricole (effet d'appartenance à une même unité).



Hélécine, Piétremeau. Exemple de hangar agricole occupant une position dominante dans le paysage. On aurait pu mieux intégrer ce hangar par quelques arbres de position, notamment en termes de liaison visuelle entre lui et le corps de logis. Un réseau de haies participerait aussi à donner une idée d'ensemble à ces deux bâtiments.

B. Architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle »



Hélicine. N° 53 rue d'Ardevoor. Une inattendue maison de ville (gabarit étroit et vertical) au sein du village. Néanmoins, la qualité stylistique de cette habitation, qui témoigne de l'Historicisme teinté d'éléments pittoresque, ne choque pas dans le tissu urbain. Un exemple qui mérite réflexion, lorsque l'on débat aujourd'hui de l'aménagement de nouvelles constructions.



Ramillies. A quelques mètres de la gare. Un carrefour avec la nationale 279 bordé de maisons, dont certaines étroites et hautes témoignent de l'esprit de la ville. A mettre en connexion avec la construction de la gare.

Dans la plupart des villages, on peut observer quelques constructions isolées où des alignements de maisons qui témoignent de la première transformation importante de la physionomie des villages au début du XXe siècle. Ce type de construction se caractérise par la référence à une architecture de la ville. Les habitations sont étroites et hautes (comme celle d'un parcellaire urbain). Elles bénéficient de bow-windows. Stylistiquement, elles sont souvent empruntées d'éléments stylistiques relevant de l'Eclectisme, de l'Art Nouveau, de l'Art Déco et parfois du modernisme. Au moment de leur construction, elles ont dû assurément être perçues comme une architecture « étrangère » socialement liée à un nouveau type d'habitant : une catégorie plus aisée, travaillant à la ville et moins liée aux activités traditionnelles du monde agricole. Par ailleurs, la proximité des gares est aussi un élément qui a engendré l'apparition de ce type d'architecture.

C. Architecture du type « villa »

Dans l'immédiate après-guerre et de manière encore plus significative durant les années soixante et septante, le paysage rural a vu se développer une nouvelle typologie architecturale : les villas. Maisons particulières, « modernes », de taille moyenne, présentant 4 façades et entourée d'un jardin, les villas sont la plupart du temps associées à des quartiers jouxtant les anciens noyaux villageois et bénéficiant d'un tracé de voirie assez autonome par rapport au mode historique d'organisation du village (lotissement). D'un point de vue stylistique, ces villas ne sont que très rarement influencées par l'architecture rurale traditionnelle. Elles attestent plutôt à des degrés variables d'une architecture de villégiature. Voir par exemple à Hamme-Mille le lotissement du *Paradis*.



Hamme-Mille. L'ensemble loti, dit du « Petit Paradis », en bordure de la forêt de Meerdael. Zone composée de villas selon un plan d'aménagement « exogène » qui évoque davantage la périphérie des grandes villes (Uccle, Rhode-Saint-Genèse, ...) que le contexte rural qui l'entoure (Mille, Hamme, ...). De fait, au plan de secteur, le site figure en zone d'habitat sans mention de son caractère rural. Par ailleurs, en termes d'architecture contemporaine, l'ensemble du « Petit Paradis » n'a aucune valeur ! Heureusement, grâce à la végétation, la zone est relativement bien intégrée au paysage.



Chapelle Saint-Laurent. Bâti datant probablement des années '70 de très faible qualité architecturale correspondant à des typologies non vernaculaires et sans intérêt du point de vue général de l'histoire de l'architecture. Gabarits trop bas, toitures trop pointues et débordantes, lucarnes mal proportionnées, briques trop rouges sont autant d'éléments dommageables pour le paysage rural des noyaux villageois.

D. Architecture du type « néo-rustique »

Il s'agit d'une architecture qui se définit par la récupération de différents éléments surtout ornementaux issus du vocabulaire architectural vernaculaire pour ensuite être légèrement modifiés (échelles, couleurs, textures, agencements, ...) et enchaînés au sein d'une construction dont le gabarit et le mode d'implantation tiennent généralement de la villa de lotissement. L'ensemble apparaît souvent guère cohérent et relève la plupart du temps au mieux du pastiche, jamais d'une authentique création esthétique et encore moins d'une réelle réflexion intégrative de la construction dans son contexte historique. In fine, de telles constructions ne sont ni acceptables du point de vue de la perpétuation des valeurs de l'habitat rural traditionnel, ni satisfaisantes du point de vue de la qualité esthétique du bâtiment en termes de création contemporaine d'envergure nationale ou internationale. Leur présence est généralement une nuisance au sein d'un contexte rural.



Hamme-Mille. Maison relevant d'un type exogène. Habitation de type pavillonnaire à toiture basse à quatre versants et couvertes par des tuiles « romaines ». Une typologie non vernaculaire et sans intérêt en termes esthétiques aux yeux de l'histoire de l'architecture.



Au fond de Brocui, paradigme même du néo-rustique !

E. Architecture du type « intégration »

Depuis la mise en place du CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) en Wallonie, on assiste au développement d'une architecture d'intégration, qui ambitionne de proposer des bâtiments dont le mode d'implantation, le gabarit et les matériaux favorisent la construction d'habitations dont « l'allure générale » se rapproche de celle de l'architecture rurale traditionnelle.

En pratique, on constate que souvent les critères ne sont pas assez sévères (ou que leur esprit n'est pas respecté).



Hélécine. Vue sur les extensions d'habitat de Hampteau. Succession lâche et peu homogène de volumes autonomes ainsi de gabarits trop différenciés et peu conformes à la silhouette du bâti traditionnel. Au centre, une maison visiblement trop verticale.

En briques trop rouge ou jaune, à toiture trop débordante, ou encore à encadrement de baies trop néo-rustique, de nombreux bâtiments, traduisant malgré tout le contenu du C.W.A.T.U.P. (mais peut-être pas sa philosophie !), confèrent aux extensions d'habitat une qualité générale assez faible, voire une certaine monotonie. Souvent, ces nouvelles constructions s'égrènent de parcelle en parcelle comme autant de volumes autonomes, juxtaposés et standardisés. De ce point de vue, il apparaît nécessaire de rechercher des types d'implantation plus articulés en s'inspirant des modes traditionnels de relation entre les différents volumes.

Dans cette perspective, l'architecture d'intégration « réussie » est finalement assez rare. Il s'agit généralement de bâtiments assez sobres : pas de toiture débordante, pas de baie fantaisiste, des linteaux et pieddroits sans mouluration excessive et des briques ni jaunes, ni trop rouges, ni trop lisses. L'effet recherché par la bonne architecture dite d'intégration est une « évidence » d'implantation, de volumétrie et de modénature par rapport à son contexte à l'image de celle qui caractérise l'architecture rurale traditionnelle : une architecture inscrite dans le paysage et qui par son implantation, ses formes et ses matériaux reflète son histoire. Ce n'est jamais une architecture qui s'impose au paysage.



Maison neuve à Jandrain. Un bâtiment sobre, sans réel intérêt du point de vue de l'histoire de l'architecture, mais il s'agit d'une construction qui s'inscrit sans heurt dans le paysage rural (bon gabarit, intéressante position des garages). Bonne utilisation de la pierre bleue (sobriété des encadrements de baies) et bon choix de briques.



Maret. Maison en tuffeau remarquablement rénovée. Langage contemporain, évitant toute tendance néo-rustique. Un très bon exemple.

F. Architecture contemporaine s'inscrivant dans la mouvance des grands courants architecturaux nationaux et internationaux

Sans vouloir alimenter un débat parfois virulent sur la place que doit occuper l'architecture contemporaine en tant qu'esthétique architecturale relevant de courants internationaux au sein du territoire rural¹¹, il faut noter au sein du Canton de Jodoigne quelques exemples de constructions qui n'entrent pas dans les catégories identifiées ci avant, et qui relèvent à des degrés divers de l'influence de grands courants esthétiques nationaux et internationaux. C'est dans cette catégorie que l'on peut ranger certaines constructions faisant appel à l'utilisation du bois comme matériau de construction. Leur présence au sein du paysage rural doit être considérée comme un atout, à condition toutefois que soit pris en compte certaines règles comme le respect d'un contexte immédiat lorsque ce dernier est porteur de valeur.



Piétrebais. Un exemple intéressant de bâtiment contemporain, qui malgré certains choix dénotant d'une esthétique actuelle, s'intègre très bien dans le paysage villageois : mode d'implantation, gabarit général, relative simplicité typo-morphologique (pas de lucarne néo-rustique, pas de toiture débordante,...).



Piétrebais Une maison contemporaine relativement bien dissimulée dans la végétation. Sous une bâtière assez traditionnelle qui évoque certains hangars agricoles ouverts, le volume s'articule avec une liberté peu courante en milieu rural. La brique, trop rouge, aurait pu être peinte (blanc?).

¹¹ Ce sujet important est néanmoins hors propos par rapport aux objectifs plus globaux de la présente étude paysagère. A ce sujet lire : Anne Norman, *Mutations, architecture 1950-2000 en Brabant wallon*, Court-Saint-Etienne, Centre culturel du Brabant wallon, Maison de l'urbanisme du Brabant wallon, 2001, 96p.



Pièrebais. Encore une maison contemporaine qui par son implantation et son gabarit assez "contenu" s'intègre assez bien dans le paysage.

VII. Situation de droit : les plans de secteur

1. Les zones d'habitat, d'habitat à caractère rural et d'aménagement communal concerté.

NB : le tableau ci-après correspond à une sélection des villages de la zone d'étude. Il ne reprend donc pas toutes les localités.

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élongation le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
Commune de Beauvechain				
Beauvechain	Habitat caractère rural à	Mixte entre les deux types, plus découpé au sud (c/f ZACC) et allongé au nord		Attention aux extensions vers le nord le long de la route vers la Flandre. Qu'attendre des ZACC ? Nécessiterait une nouvelle délimitation plus fine par rapport à la réalité de terrain (avenir des pâtures au centre du village ?
L'Ecluse	Habitat caractère rural à	X		Quid de l'extension linéaire qui, à terme, reliera le village et son hameau la Cabourse ?
Hamme-Mille	Habitat	Mixte entre les deux types, même si le caractère concentré est affirmé		Faut-il une zone aussi étendue ? La limite à l'est après « Les Roués » est importante à respecter. Qu'attendre d'un point de vue écologique de la ZACC ?
La Bruyère	Habitat caractère rural à	X		Respect important de la limite « est » près du Tilleul Duchêne.
Mille	Habitat caractère rural à	Mixte entre les deux types		Connexion immédiate de la zone avec Tourines-la-Grosse et Beauvechain : faut-il encore favoriser cette continuité ?
Nodebais	Habitat caractère rural à	Mixte entre les deux types, même si le caractère allongé le long de la voirie est manifeste		Faut-il s'étendre via la Verte Voie jusqu'à la N91 ? Ne faut-il pas un effet de coupure ?
Tourinnes-la-Grosse	Habitat caractère rural à	X		Faut-il encore privilégier les connexions Mille-

Version définitive septembre 2006

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élancement le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
				Tourinnes-Beauvechain ?
Commune d'Hélocine				
Hampteau	Habitat caractère rural à		X	Qu'attendre de la ZACC ?
Hélocine-Neerheylissem - Opheylissem	Habitat caractère rural à	Mixte entre les deux types. Suivant l'axe de la voirie au sud. De forme plus concentrée au centre		Qu'attendre des deux ZACC ? Surveiller la zone agricole au sud de St-Jobkapel (C/F projet station d'épuration) étant donné sa valeur biologique présumée.
Linsmeau	Habitat caractère rural à	Mixte entre les deux types		Importance du respect du fond de vallée en zone d'intérêt paysager
Commune d'Incourt				
Chapelle-Saint-Laurent	Habitat caractère rural à		X	Nécessiterait une nouvelle délimitation plus fine par rapport à la réalité de terrain (avenir de certaines pâtures au centre de la zone ?) ; Par ailleurs, il y a un risque de débordement du village au-delà de la crête vers la RN 240.
Glimes	Habitat caractère rural à		X	Importance des espaces verts d'intérêt paysager comme limite de zone. Par ailleurs, il existe un risque de jonction regrettable entre Glimes et Jauchelette via la mise en œuvre de la ZACC le long de la RN 29.
Hapau	Il faut se réjouir que le hameau d'Hapeau ne soit pas en zone constructible			
Incourt	Habitat caractère rural à	Mixte entre les deux types. De type allongé le long de voirie surtout en fonction de la N.91. de type concentré autour du noyau villageois		Attention à la liaison avec le village de Dongelberg. Faut-il une continuité d'habitat le long de la N.222 ? Faut-il une zone aussi longue le long de la

Version définitive septembre 2006

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élancement le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
				N91, surtout vers le sud ? Il existe aussi un risque que le village se confonde avec Opprebais via la mise en œuvre de la ZACCC.
Longpré et Brombais	Habitat à caractère rural		X	Un découpage plus fin s'impose dans la zone centrale
Opprebais		Mixte entre les deux types, même si le caractère concentré est affirmé		Ne faut-il pas craindre une continuité d'habitat entre Incourt et Opprebais ? A respecter : la coupure avec la N91. Voir aussi remarque Incourt.
Pièrebais	Habitat à caractère rural	X		Faut-il mordre autant sur le plateau à l'est de la N.91 Qu'attendre de la ZACC ? Par ailleurs, il y a un risque de voir disparaître la transition naturelle vers Chapelle au niveau du site dit des Grosses-Pierres.
Roux-Miroir et Patruange)	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types		Qu'attendre des ZACC et de l'avenir des vastes pâtures aérant les zones bâties?
Sart-Risbart	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types, même si le caractère concentré est affirmé		Quelle perspective pour certaines pâtures au centre du village ?
Commune de Jodoigne				
Dongelberg	Habitat à caractère rural		X	Qu'attendre de la ZACC ?
Hapau (voir Incourt)	Il faut se réjouir que le hameau d'Hapau ne soit pas en zone constructible			
Herbais	Habitat à caractère rural	Il faut se réjouir que le hameau d'Herbais ne soit pas en zone constructible dans sa partie centrale. Les limites des zones à caractère rurale au nord-est et au sud-ouest sont à respecter scrupuleusement		
Jauchette	Habitat à caractère rural+		X	Un découpage plus fin de la zone s'impose

Version définitive septembre 2006

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élévation le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
	ZACC + connexions avec zone d'espace vert			(voir aussi remarque pour Glimes)
Jodoigne	Habitat + périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique au centre de la ville. Quelques poches périphériques en zones à caractère rural	Mixte entre les deux types, même si le caractère concentré est plus affirmé au centre. Développement constaté le long des voiries		Qu'attendre des ZACC ? Surveiller les connexions visuelles entre les zones d'habitat et celle à activité économique et industrielle
Jodoigne Souveraine	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types		Connexions « protectrice » avec une zone de parc et d'espace vert. Par ailleurs, l'actuelle <u>petite</u> transition non bâtie avec Dongelberg est à préserver.
Lathuy	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types, même si le caractère concentré est plus affirmé au centre		Qu'attendre des deux ZACC ? L'absence de connexion directe avec la N 240 est importante et à respecter
Maison du Bois	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types, même si le caractère concentré est plus affirmé au centre. Développement constaté le long des voiries vers l'ouest jusqu'à Saint-Rémy.		Ne faut-il pas mieux faire sentir une coupure avec Sart-Mélin ?
Mélin	Habitat à caractère rural	X (longue bande s'étirant jusqu'à Saint-Remy Geest)		
Molembais-Saint-Josse	Habitat à caractère rural	X		Zone en deux parties.
Orbais	Habitat à caractère rural	X		Attention à ne pas étendre la zone d'habitat à caractère rural en dessous de La Bruyère dans le fond humide de La Falise d'un haut intérêt biologique présumé
Piétrain/Piétremeau	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types, même si le caractère concentré est plus affirmé au		Qu'attendre de la ZACC ?

Version définitive septembre 2006

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élancement le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
		centre		Attention aux connexions visuelles avec le futur zoning !
Saint-Jean-Geest	Habitat à caractère rural		X	Que faut-il attendre des deux ZACC en connexions visuelles avec les abords du plateau agricole ?
Saint-Rémy-Geest	Habitat à caractère rural	X (longue bande s'étirant jusqu'à Sart-Mélin)		Ne faut-il pas mieux faire sentir une coupure avec Gobertange ?
Sainte-Marie-Geest	Habitat à caractère rural	X		La zone comprend à la fois l'ancien noyau villageois et une longue bordure le long de la voirie vers Jodoigne. Dans ces deux parties, des distinctions en matière d'urbanisme sont à opérer (si ce n'est déjà fait)
Sart-Mélin	Habitat à caractère rural	X (longue bande s'étirant jusqu'à Saint-Remy Geest)		Importance de la limite ouest marquant une coupure avec la N. 240
Zétrud	Habitat à caractère rural + une zone de Parc + proximité de zone naturelle (N)	X		Qu'attendre des ZACC ?
Zétrud-Lumay	Habitat à caractère rural	X		Importance du respect de la zone naturelle au nord de la zone d'habitat à caractère rural
Commune d'Orp-Jauche				
Enines	Habitat à caractère rural		X	Effet de dispersion très marqué. Nécessiterait une nouvelle délimitation plus fine par rapport à la réalité de terrain. Voir Nodrengne et Marilles
Folx-les-caves	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types		Pas de remarques
Jandrenouille	Habitat à caractère rural		X	Nécessiterait une nouvelle délimitation plus fine par rapport à la réalité de terrain

Version définitive septembre 2006

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élancement le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
				(avenir des pâtures au centre du village ?)
Jandrain-Jandrenouille	Habitat à caractère rural		X	Pas de remarques
Jauche	Habitat à caractère rural (à la différence d'Orp !)		X	Pas de remarques
Libertange	Habitat à caractère rural	X		Pas de remarques. Veiller à toujours bien préserver le paysage de la vallée.
Linsmeau	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types		Pas de remarques
Maret	Habitat (pas à caractère rural)		X	Habitat (Attention Maret n'est pas dans une zone à caractère rural sur le plan de secteur: à modifier)
Marilles	Habitat à caractère rural	X		Effet de dispersion très marqué. Nécessiterait une nouvelle délimitation plus fine par rapport à la réalité de terrain selon une approche globale avec Enines : garder trois noyaux bien délimités ou obtenir une seule zone continue ?
Nodrengue	Habitat à caractère rural	X		
Noduwez	Habitat à caractère rural		X	Effet de dispersion très marqué.
Orp-le-Grand	Habitat (pas à caractère rural)		X	Ne faut-il pas insérer dans la zone d'habitat une zone à caractère rural ?
Commune de Ramilles				
Autre-Eglise	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types, même si le caractère allongé le long de la voirie est manifeste		Faut-il une zone à bâtir aussi étendue ? La connexion avec Le Piroi est-elle souhaitable ? Qu'attendre de la ZACC ?
Bomal	Habitat à caractère rural	Mixte entre les deux types		Importance des espaces verts d'intérêt paysager comme limite de zone. Qu'attendre de la

Version définitive septembre 2006

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élévation le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
				ZACC ?
Grand-Rosière Hottomont	Habitat à caractère rural	X		Importance des limites avec les zones d'intérêt paysager. Comment gérer le phénomène de l'enrubannement le long de la RN 91 ?
Hédenge	Habitat à caractère rural	X		Importance des limites avec la zone de la ferme de Becquevoort (zone qui n'est d'ailleurs pas protégée d'un point de vue paysager : à modifier !)
Huppaye (et Molembais-Saint-Pierre)	Habitat à caractère rural	X		Q'attendre des ZAD ?
Le Piroi	Habitat à caractère rural		X	Faut-il une zone à bâtir aussi étendue ? Connexion vers Autre-Eglise nécessaire ?
Le Tomboi	Habitat à caractère rural	X		Qu'attendre de la ZACC ?
Mont-Saint-André	Habitat à caractère rural et de loisirs	Mixte entre les deux types		(Trop ?) vaste zone en connexion Ramillies, Geest-Gérompont et petit Rosière. Etant donné la qualité de Petit Rosière, faut-il laisser une bande constructible le long de la N279. Pas de connexion serait souhaitable d'un point de vue paysager.
Offus	Habitat à caractère rural		X	Un découpage plus fin de la zone devrait (ou aurait pu) être opéré afin de préserver les abords de la ferme.
Petit-Rosière	Habitat à caractère rural		X	La zone est trop monolithique, elle devrait être redessinée en fonction de perspectives à préserver. Attention aux connexions avec Gérompont. Il est important de préserver des « coupures »

Version définitive septembre 2006

Nom du village	Type d'habitat au plan de secteur	Morphologie de la zone d'habitat au plan de secteur		Densité et/ou dispersion
		En élévation le long des voiries	En concentration autour du noyau central	
				visuelles
Ramillies	Habitat à caractère rural	X		Au nord, importance de la coupure avec Folx. Au sud, nécessité de ne pas s'étendre le long de la voirie sur le plateau

2. Les types de protection du paysage

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Beauvechain	<ul style="list-style-type: none"> - Lisière forêt de Meerdael - Fond de vallée du Faux Ri - Abords de certains monuments (Valduc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées (le Schéma de structure protégera vraisemblablement le plateau nord-est) 	<ul style="list-style-type: none"> - Abords de certaines fermes 	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun noté ! On pourrait pourtant s'appuyer sur les déjà très complètes propositions de membres du comité de suivi. 	Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme	<ul style="list-style-type: none"> - On pourrait étendre le « PPIP » au « Champ de Valduc ». Le Schéma de structure ne le prévoit pas. - Le site de la chapelle au Rond-Chêne pourrait bénéficier d'un « PPIP » ou d'un « PICHE » - Le site de l'église Saint-Martin est peu protégé d'un point de vue paysager - Les Burettes pourraient être mieux protégées (PPIP ?) - Les alentours du château et ferme d'Agbiernont pourraient bénéficier d'un « PICHE ». Le Schéma de structure assurera une meilleure protection de ce site

Version définitive septembre 2006

					<p>corridor écologique (exemple voir le carrefour en « X » dit « le Trou aux Sorcières » près du lieu-dit «Les Salamandres»). A l'étude via le Schéma de Structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le remarquable carrefour en « X » formé par quatre branches de chemins creux au sud du lieu-dit les Salamandres n'est pas protégé par un « PPIP » et devrait être considéré comme une liaison écologique - Des liaisons écologiques pourraient être indiquées entre L'Ecluse et Saint-Rémy-Geest en s'appuyant sur les chemins creux - Il est nécessaire de mieux protéger les zones humides des Près de Litrange et du Marais de Wé/ dans la vallée de la Nethen, même la zone du bassin d'orage pourrait être en « PPIP » et pour certaines parties en « vert + N ». - Il est nécessaire de mieux protéger la zone de prairies parfois humides entre l'Ecluse et le hameau de La Cabourse, (dessiner un « PPIP » ? et placer certaines parties en « vert + N » ?).
--	--	--	--	--	---	---

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Hélécine	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc du domaine provincial dans le fond de vallée - le fond de vallée de la Petite Gette au sud d'Hélécine - le fond de vallée de la Petite Gette au sud de Linsmeau 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées 		<ul style="list-style-type: none"> - Aucun noté 	<ul style="list-style-type: none"> - Corridor écologique prévu par le plan de secteur au lieu-dit la Kéwaute sur la zone d'activité économique mixte <p>Remarques générales : beaucoup d'autres chemins creux et des fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique (exemple le chemin dit de Le Longa)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la dépression humide au Nord de Neerheylissem et ausud du lieu-dit St-Jakoskapel pourrait être mise en « vert + N » <p>NB : assez bonne préservation du fond de vallée et des abords de la vallée de la Petite Gette sur le territoire d'Hélécine.</p>

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Incourt	<ul style="list-style-type: none"> - Le nord de chapelle-Saint-Laurent (paysage ouvert) - les bois (fermes Haquedau) au sud de Chapelle-Saint-Laurent - Le parc du château de Dongelberg (partie occidentale) - Les abords du Moulin et du château d'Opprebais 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées 		<ul style="list-style-type: none"> - Aucun noté ! 	<p>Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique (exemple : un corridor écologique pourrait être créé à l'est du lieu-dit Bassinet (sur le plateau à l'ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune protection prévue autour du hameau d'Hapau (qui se situe à cheval sur Incourt et sur Jodoigne) Imaginer une « PPIP » (et même un « PICHE » ?), de la ferme Dardenne à la chapelle Sainte-Geneviève, voire à la N° 240. - La dépression entre Basse-Roux-Miroir (Piétrebais) et le nord de Roux-Miroir n'est pas protégée comme « PPIP ». - La zone humide remarquable à l'est d'Opprebais, entre les carrières et la ferme de Wé devrait être mise en

Version définitive septembre 2006

	<p>- le fond humide au nord et au sud de la ferme de Wé (Opprebais)</p>				<p>de Roux-Miroir) ; ou encore le lieu-dit Trou Bajou à Opprebais</p>	<p>« vert + N »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « pauvre » tumulus de Glimes est très mal protégé (pas de PPIP et de PICHE). - au sud de Chapelle-Saint-Laurent, la zone en « PPIP » qui couvre les bois, devrait s'étendre sur la gauche vers l'ouest, afin de prendre en compte le vallon et le chemin creux remarquable en s'étirant jusqu'au « PPIP » qui recouvre le lieu-dit Grand Sart - A l'ouest d'Opprebais, les abords du lieu-dit Trou Bajou devraient bénéficier d'un « PPIP » et un ancien chemin devrait être mis en corridor écologique. Certaines parcelles pourraient recevoir du « vert + N » - Les villages de Glimes (le noyau ancien) et de Roux-Miroir pourraient faire l'objet d'une protection urbanistique et paysagère renforcée (un PPIP ? Un PICHE ?).
--	---	--	--	--	---	---

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Jodoigne	<ul style="list-style-type: none"> - Fond de vallée de la Grande Gette vers Zétrud (une partie est en réserve naturelle) - La zone des « villages blancs », dont les abords sont protégés. - Fond de vallée du Gobertange - Fond de vallée de la Grande Gette au Nord de Sainte-Marie-Geest - Fond de vallée du Brocui 	- très peu de vastes étendues sommitales protégées	- Le centre historique de Jodoigne	- Aucun noté !	<ul style="list-style-type: none"> - Corridor écologique prévu au lieu-dit la Kéwaute sur la zone d'activité économique mixte Remarques : beaucoup d'autres chemins creux et des fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor	<ul style="list-style-type: none"> - La dépression au nord de Sart-Mélin près du lieu-dit Champ del Leck pourrait bénéficier d'un « PPIP ». - La zone des « villages blancs », dont les abords sont protégés pourrait recevoir une protection renforcée (PICHE, aire de protection des monuments, ...) - Aucune protection prévue autour du hameau d'Hapau (qui se situe sur Incourt) - Autour d'Herbais, le

Version définitive septembre 2006

	<ul style="list-style-type: none"> - Le parc (vert +P) du château des Cailloux et les abords de la ferme du Stoquoi (une partie est en réserve naturelle, « vert+N ») - Le hameau d'Herbais - Le parc du château de Dongelberg - Le Fond de vallée entre Dongelberg et Jodoigne Souveraine - Abords de monuments (La Ramée) 				<p>écologique (voir par exemple ceux des lieux-dits Champ des Fosses, Champ du Grand Arbre, Les Recks situés au nord de Saint-Rémy-Geest).</p>	<p>périmètre pourrait être plus étendu ; périmètre à revoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au nord-est d'Herbais (Bois des chats et le Piroi), le fond de vallée devrait être mieux protégé. Même une zone humide à mettre en « vert +N » - On pourrait étendre le « PPIP » du bois de Dongelberg à la petite chapelle au carrefour des chemins creux situés au nord du site. - Le fond humide entre les lieux-dits la Falise et La Bruyère devraient être un « PPIP » et pour certaines parcelles en « vert + N » - Mieux faire correspondre et donc étendre le « PPI » à la totalité + abords de la réserve naturelle au sud de la ferme du Stoquoi
--	--	--	--	--	--	---

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Ramillies	<ul style="list-style-type: none"> - le fond de vallée de la Grande Gette entre l'abbaye de la Ramée, Bomal et Mont-Saint-André. - Le fond de vallée du Frambais entre Autre-Eglise et Jauche - Le fond de vallée de la petite Gette au nord de Folx-les-Caves - La zone comprenant les abords du tumulus d'Hottomont est 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées 		<ul style="list-style-type: none"> - Aucun noté ! 	<ul style="list-style-type: none"> - Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique 	<ul style="list-style-type: none"> - Le site paysager et monumental de Hédenge n'est pas reconnu par un « PPIP » : à modifier pour renforcer la protection. - Le cour du ruisseau des Corées n'est pas reconnu par un « PPIP » - L'étendue agricole située au nord du lieu-dit Le Piroi et ayant comme « axe » le chemin de terre reliant Le Piroi au Champ de l'Épinette à travers la dépression des Corées devrait faire l'objet d'un « PPIP ». - Le long de la N. 279, entre Petit-Rosière et Geest-Gérompont-Petit Rosière, les abords de la nationale sont en zones constructibles.

Version définitive septembre 2006

	<p>heureusement protégée par un « PPIP », mais son périmètre est curieux</p> <p>- Abords de certains monuments (Ferme de Waulsort et d'Aubremé)</p>					<p>Néanmoins, il serait souhaitable pour les abords au nord de la nationale, d'étendre le « PPIP » jusqu'à la voirie et de supprimer sur ce côté nord la zone constructible afin de mieux protéger le fond de vallée et les vues sur le site de Petit-Rosière</p> <p>- Petit-Rosière : les prairies entre la N. 91 et la ferme Saint-Jean sont en zone à bâtir. Cette situation est dommageable pour le site de Petit-Rosière dont les abords devraient être en « PPIP ».</p> <p>- Vérification sur le terrain (approche visuelle) de la pertinence du périmètre du « PPIP » du tumulus d'Hottomont</p> <p>- Les abords de la Ferme du Wayaux ne sont pas protégés : à améliorer par un « PPIP ».</p> <p>- Il y a une ZACC au hameau dit « Le Tomboi ». Ce hameau présentant une réelle qualité d'habitat, il convient de rester très attentif au futur de ce lieu.</p> <p>- Le Fond aux Crapauds et le fond humide de la Blanchisserie devraient être reconnus par un « PPIP ». Le statut de réserve naturelle ne figure pas explicitement au plan de secteur.</p>
--	---	--	--	--	--	---

							<p>- Une meilleure protection de la ligne de crête « Escaut-Meuse » est souhaitable avec ses points de vue remarquables (protection globale du plateau).</p>
--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau d'analyse des types de protection paysagère du plan de secteur. Description et évaluation.

Légendes du Plan de secteur	Type de zones concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones non concernées par les périmètres de protection d'intérêt paysager	Type de zones concernées par les périmètres d'intérêt culturel, historique ou esthétique	Présence de point de vue remarquable	Présence de liaison écologique	Remarques
Orp- Jauche	<ul style="list-style-type: none"> - Le fond de vallée du ruisseau de Gollard entre Noduwez et Marilles - Les massifs boisés des Bois du Pardon, des Larges Tailles et Brûlé - Le fond de vallée de la Petite Gette au nord de Libertange. - Le fond de vallée de la Petite Gette au nord de Maret. - Le fond de vallée de la Petite Gette entre Folx-les-Caves, Autre-Eglise et Jauche est bien protégé par un « PIPP ». 	<ul style="list-style-type: none"> - Très peu de vastes étendues sommitales protégées 			Remarques générales : beaucoup de chemins creux et de fonds de vallée devraient faire l'objet d'une identification au plan de secteur comme corridor écologique	<ul style="list-style-type: none"> - Extrémité sud du « PPIP » du ruisseau de Gollard à revoir ? - On peut se poser la question de l'intérêt du « PPIP » au nord-ouest et à l'ouest de Libertange. - La dépression de la ferme de La Comté n'est pas protégée par un « PPIP » : à modifier ? - Au sud de Maret, vers Orp-le-Grand, une zone échappe à « l'aplat rouge » du plan de secteur. Ce fond de vallée (Gette) serait mieux protégé s'il figurait en « PPIP ». - A l'est d'Orp-Le-Grand, le talus (Petite Gette) se situe en zone de services publics et équipements communautaires. Un terrain de moto-cross occupe ce versant calcaire (marne) qui représente un biotope très particulier qu'il faudrait protéger. D'ailleurs le périmètre du « PPIP » est curieux à cet endroit !

	<p>- Le fond de vallée du ruisseau de Pissaumont est bien protégé par un « PIPP » entre Orp-le-Grand et Jandrain.</p> <p>Le plateau à l'est du ruisseau de Pissaumont est protégé par un « PIPP » entre Orp-le-Grand et Jandrain.</p>					<p>- Le village d'Orp-le-Grand est en simple zone d'habitat. A affiner pour créer des poches d'habitat à caractère rural ?</p> <p>- Le village de Maret est en simple zone d'habitat. A affiner pour créer des poches d'habitat à caractère rural (= important).</p> <p>- Sans regretter la protection du plateau à l'est du ruisseau de Pissaumont, on peut toutefois se poser la question de sa justification.</p>
--	---	--	--	--	--	--

Remarques à propos du contenu du tableau ci-dessus en relation avec les informations de la carte de structure, d'ambiance et de perception du paysage.

A la lecture du tableau recueillant et analysant les informations du plan de secteur, et en croisant ces informations avec la carte figurant les éléments de structure, d'ambiance et de perception du paysage, il peut-être constaté que des zones du territoire d'étude jouant un rôle important en termes de structure du paysage (zone concentrant par exemple des lignes de crête) ne sont pas toujours protégées par le plan de secteur. Sans anticiper sur la phase évaluative (qui donnera lieu à une cartographie croisée entre la carte susmentionnée supra et le plan de secteur), on peut dire qu'il existe un risque pour l'avenir de voir des portions du territoire, déterminante en termes de composition paysagère, se dégrader irrémédiablement par des aménagements malvenus.

VIII. Aspects socio-économiques

Les grandes caractéristiques socio-économiques d'un territoire peuvent être approchées au travers de plusieurs aspects :

- sa situation au travers du réseau autoroutier
- les principaux traits de son activité économique
- ses principales caractéristiques démographiques

L'objectif étant de dresser un rapide portrait du territoire dans une perspective de transversalité. Dans le présent chapitre, il nous a semblé nécessaire de consacrer un point supplémentaire au rôle joué par Bruxelles.

1. Les axes de communication



Incourt. Vue rapprochée du passage de la nationale N240 dans le paysage (au nord de Piétrebais) peu avant le carrefour avec la N91. Remarquable ourlet d'arbres « lignant » le paysage.

Le Canton de Jodoigne est inséré entre plusieurs axes de communication importants. On peut hiérarchiser le réseau routier en plusieurs catégories dont les principales sont : les autoroutes, les voiries du réseau primaire (c'est-à-dire les nationales fortement fréquentées) et les voiries du réseau secondaire (les nationales de moins forte fréquentation).

Trois axes autoroutier encadrent les six communes du canton, ce sont : la E 40, la E 411 et la E 42. Les deux premiers axes s'écartent depuis Bruxelles : au nord, la E 40 qui relie Liège puis Aachen ; au sud, la E 411 relie Namur puis Neufchâteau et Luxembourg. Enfin, La E42 vient fermer ce « cône » à la hauteur du sillon Sambre et Meuse.

En ce qui concerne le réseau primaire, le canton est traversé par deux nationales qui, formant une croix, se croisent au sud du périmètre au niveau de Glimes : la N 29 (Charleroi-Tirlemont) et la N 91 (Leuven-Namur).



Entrée dans Grand-Rosière-Hottomont par la N91. Vue en direction du nord. Paysage de "village-nationale" organisé le long d'une voirie qui coupe perpendiculairement le relief.



Entrée dans Grand-Rosière-Hottomont par la N91. Vue en direction du sud. Désormais, des éléments, jadis importants dans le paysage et jouant initialement un rôle d'élément "repère" comme cette chapelle, sont aujourd'hui perdus dans un ensemble paysager surtout marqué par les enseignes publicitaires et la signalisation routière conçue pour des usagers traversant la zone à haute vitesse.

Enfin, pour le réseau secondaire, la N 240 coupe le Canton d'ouest en est et relie Grez-Doiceau à Hannut en passant par Jodoigne.



Vue de la N243 bordée d'arbres (vue en direction de Grand-Rosière Hottomont).
Dans le creux, le hameau de L'Ornoi.

Il s'agit donc d'un espace inséré dans un réseau routier dense, avec ses effets positifs (le Canton n'est pas un territoire enclavé) mais avec ses effets négatifs (voir infra les effets de la périurbanisation).

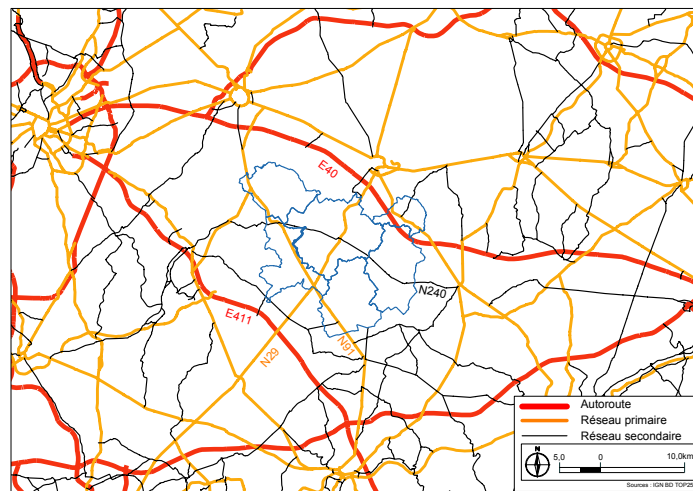


Figure 1: Un réseau autoroutier dense

Par ailleurs, il faut aussi noter l'existence d'un très ancien réseau de communication « traditionnel » composé par un maillage fin de sentiers et chemins agricoles non stabilisés. Historiquement, ils assureraient une circulation pédestre et charretière, parfois aujourd'hui revalorisée sous la forme de Ravel. Ces chemins représentent, outre une valeur d'usage agricole (même s'ils sont parfois trop étroits pour des grandes machines), un intérêt patrimonial et touristique non négligeable. A ce titre, certaines parties de leur tracé, creusée dans le sol et aux versants recouverts de végétation peuvent se targuer d'une haute valeur écologique (zone refuge, maillage vert).



Exceptionnel chemin creux sur la limite occidentale du canton de Jodoigne
(frange sud-ouest du plateau situé au sud de Basse-Roux-Miroir).
Magnifique alignement de hêtres composant une ambiance forestière peu habituelle pour le Canton.

2. Influence de Bruxelles et périurbanisation

Le Canton de Jodoigne se trouve à proximité de villes de taille importante ou moyenne : Bruxelles, Louvain, Namur, Liège et Charleroi. On dénombre également la présence de villes de tailles inférieures jouant également un rôle de pôle d'attraction, mais cette fois de portée moins grande : Louvain-la-Neuve (pôle universitaire), Wavre, Saint-Trond et Tirlemont. Puis, un nombre important de petits noyaux urbains : Landen, Hannut, Waremme, Gembloux.

De manière générale, si on assiste à un déclin ou une stagnation des grandes villes, on observe une croissance de certaines villes moyennes, notamment dans certaines parties du territoire le long des axes de communication, ainsi qu'une croissance des noyaux de moins de 10.000 habitants. Cette croissance se manifeste essentiellement par un phénomène de périurbanisation induit, notamment, par une amélioration des réseaux de transport et le désir d'une certaine frange de la population de se rapprocher de la nature. Il serait trop long de développer ici toutes les conséquences de la périurbanisation des grandes villes. Notons simplement qu'un des effets les plus marquants est la construction de logements neufs, de qualité architecturale souvent pauvre, qui s'intègrent mal au tissu villageois traditionnel préexistant.

La zone d'influence de Bruxelles s'étale d'ouest en est depuis le Hainaut occidental jusqu'à la province de Liège et jusqu'aux portes des grandes villes du sillon Sambre-Meuse. Si le canton est clairement compris dans cette zone d'influence, il ne peut être considéré comme faisant partie de la région urbaine de Bruxelles (au sens morphologique) mais plutôt comme faisant partie de la zone résidentielle de migrants alternants. Ainsi, on considère désormais la région comme « troisième couronne » de Bruxelles¹².

En effet, une proportion importante de personnes (de l'ordre de 30%) qui réside dans les six communes travaille en dehors de la région wallonne. Les résidents navetteurs sont des employés qualifiés travaillant dans le secteur tertiaire à Bruxelles (banque, administrations,...). Notons également la présence de flamands qui quittent leur région où les prix des terrains sont sensiblement supérieurs. Cependant, la part des actifs travaillant dans leur commune est importante sur Jodoigne et Incourt (35 à 45 % et 27 à 35 % respectivement).

Au cours des dernières décennies, les distances domicile-travail se sont de plus en plus allongées. Cette tendance semble se renforcer. En moyenne, en Wallonie, entre 1981 et 1991, la durée moyenne de déplacement pour un trajet domicile-travail est passée de 23 à 32 minutes, pour le Brabant Wallon, cette augmentation est passée de 29 à 40 minutes¹³ (pour une variation de distance de 20 à 25 km)¹⁴, mais 20 % des actifs qui résident dans le Brabant Wallon passent plus d'une heure à exécuter un seul trajet domicile-travail. Cette tendance met en évidence le fait que la périurbanisation bruxelloise, qui a débuté dans la partie occidentale du Brabant Wallon, semble se déplacer de plus en plus vers l'est, le long des nationales 4 et 240, ainsi que le long des autoroutes E 411 et E40.

De ce qui précède, on peut attirer l'attention sur les effets négatifs suivants :

¹² Le Vif/L'Express du 10-16 juin 2005, « Le Palmarès du bien vivre en Belgique francophone ».

¹³ Source : Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).

¹⁴ Une distance de 25 km depuis le centre de Bruxelles nous amène aux portes du canton (Beauvechain).

- Un phénomène de navette généralisé a comme effet pervers de conduire à un faible ancrage territorial de la population qui passe beaucoup de temps en dehors de la commune. Les relations sociales à l'échelle locale sont souvent moindres que dans d'autres communes, par exemple du sud de la Belgique ;
- Un déficit d'emplois interne au Canton accentue une dépendance vis-à-vis des espaces économiques voisins ;
- La périurbanisation se traduit, dans certains cas, par l'implantation de logements qui s'intègrent peu dans le tissu préexistant. Le canton est cependant moins touché que d'autres communes plus proches de Bruxelles.

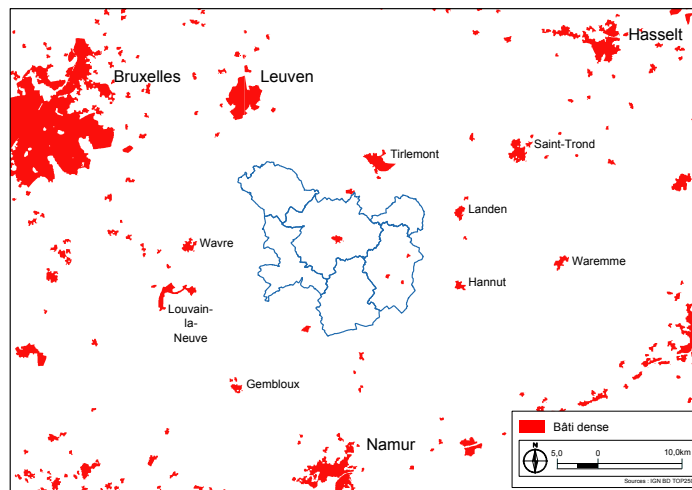


Figure 2: Réseau de villes. Des villes de taille importante ou moyenne et une « nébuleuse » de petites villes.

3. Dynamisme économique¹⁵

L'activité économique d'un territoire peut être aisément évaluée au travers de plusieurs indicateurs comme le taux d'emploi, le taux d'activité, le taux de chômage et les revenus de la population (revenu moyen et évolution des revenus).

A ce titre, l'ensemble du Canton montre une dynamique économique forte, Bruxelles jouant sans aucun doute un rôle d'impulsion. Cette évolution positive est marquée essentiellement par la croissance des services à la population (commerce, non marchand), ainsi que par la croissance forte de certains secteurs comme la pharmacie, les services aux entreprises, les activités industrielles technologiques ou encore les services de haut niveau. Ce dynamisme s'explique notamment par le fait que le Canton de Jodoigne offre un cadre de vie verdoyant à proximité de la ville, la proximité d'un pôle universitaire et une main d'œuvre qualifiée, ce qui a pour effet d'attirer un certain nombre d'entreprises. Les deux tableaux suivants reprennent ces indicateurs.

Le taux d'emploi correspond à la population active occupée rapportée à la population en âge de travailler (15-64 ans).

Le taux d'activité correspond à la population présente sur le marché du travail (occupée ou chômeuse) rapportée à la population en âge de travailler. Il s'agit de la « force de travail ».

Le taux de chômage exprime le rapport entre les demandeurs d'emplois inoccupés et le total de la population active.

Le premier tableau montre que ces trois taux sont relativement homogènes sur l'ensemble du canton. Les taux de chômage les plus élevés se retrouvent dans la tranche d'âge des 15-24 ans, allant de 24% à Jodoigne à 15,3% à Incourt. Inversement, cette même classe d'âge montre les taux d'emplois et d'activité les plus faibles. A l'échelle des différentes régions, le Canton de Jodoigne se place toujours favorablement par rapport à la moyenne wallonne ou bruxelloise et se trouve dans une situation comparable à celle de la Flandre, spécifiquement au niveau des taux d'activité.

En ce qui concerne les revenus moyens et leurs évolutions, on observe des revenus moyens par ménage élevés et des évolutions de revenus positives par rapport à 1992, sauf Incourt.

¹⁵ Pour une analyse plus fine, voir *Construction d'un diagnostic territorial et proposition d'options d'aménagement pour le Canton de Jodoigne*, C. Feltz (dir.), 2005, FUSAGx.

Version définitive septembre 2006

Indicateur Communes	Âges	Taux d'emploi	Taux d'activité	Taux de chômage
Jodoigne	15-24 ans	23,6	31,0	24,0
	25-49 ans	78,6	86,0	8,6
	50-64 ans	50,3	51,8	2,8
	15-64 ans	61,2	67,0	8,7
Beauvechain	15-24 ans	20,5	25,9	20,7
	25-49 ans	82,3	88,8	7,3
	50-64 ans	50,6	52,5	3,6
	15-64 ans	62,5	67,5	7,4
Incourt	15-24 ans	20,6	24,3	15,3
	25-49 ans	82,5	87,9	6,1
	50-64 ans	55,5	56,6	2,0
	15-64 ans	65,9	69,9	5,7
Ramillies	15-24 ans	21,9	27,7	21,1
	25-49 ans	79,8	86,3	7,5
	50-64 ans	49,3	50,9	3,2
	15-64 ans	62,3	67,5	7,7
Orp-Jauche	15-24 ans	22,9	29,0	21,2
	25-49 ans	78,6	86,4	9,1
	50-64 ans	48,3	50,2	3,6
	15-64 ans	61,3	67,3	8,8
Hélécine	15-24 ans	29,1	36,2	19,7
	25-49 ans	80,1	86,7	7,6
	50-64 ans	48,3	50,0	3,4
	15-64 ans	62,8	68,1	7,8
Région Wallonne	15-64 ans	55,2	67,2	12,0
Région Bruxelloise	15-64 ans	53,4	64,2	16,8
Région Flamande	15-64 ans	64,9	68,5	5,4

Tableau 1 : Taux d'emploi, d'activité et de chômage par commune et par tranche d'âge (Observatoire de l'emploi-2002 et INS 2004 pour les trois régions).

Indicateur Communes	Revenus moyens par ménage (1999), en euro	Evolution des revenus (1992 - 1999), en euro, 1992 = 100	Revenu moyen par déclaration (exercice 2001, revenus 2002), en euro
Jodoigne	24 125 – 27 900	101 - 105	26 538
Beauvechain	24 125 – 27 900	101 - 105	29 828
Incourt	24 125 – 27 900	96 - 100	27 400
Ramillies	21 750 – 24 100	101 - 105	26 960
Orp-Jauche	21 750 – 24 100	101 - 105	25 536
Hélécine	21 750 – 24 100	101 - 105	24 800

Tableau 2 : Revenus moyens et évolution. (source : CPDT).

4. Croissance démographique

On observe un accroissement de la population depuis les 10 dernières années sur l'ensemble du Canton sauf sur Hélécine (même si cela semble s'inverser depuis peu), les croissances les plus fortes sont observées à Incourt (qui commence à accueillir une population que Grez-Doiceau ou Chaumont-Gistoux ne peut plus absorber). Cet accroissement est essentiellement dû à un phénomène migratoire de la population, près de la moitié de ces migrants viennent de Bruxelles. Cependant le solde naturel, c'est-à-dire les naissances moins les décès, est également positif.

On se retrouve ici face à un phénomène typique de banlieue des grandes villes qui attirent de jeunes couples avec enfants à la recherche d'espace pour agrandir leur ménage. Cette arrivée d'une population jeune crée à son tour un climat favorable à un taux de natalité élevé. En effet, un plus grand nombre de jeunes personnes aura pour conséquence de donner un plus grand nombre de naissances.

La périurbanisation étant plus récente à l'est qu'à l'ouest du Brabant Wallon, la structure d'âge y est plus jeune, les moins de 20 ans représentant plus d'un quart de la population de Jodoigne, Incourt, Beauvechain et Ramillies.

De ce qui précède, on retiendra qu'un des phénomènes démographiques à maîtriser est l'évolution des besoins induits par une modification de la pyramide des âges (crèches, écoles, sécurisation de certains abords de route...).

5. Evolution de l'occupation du sol : l'urbain contre l'agricole.

L'occupation du sol par l'urbanisation¹⁶ est en croissance constante et cette évolution se fait principalement au détriment de l'espace agricole.

La superficie résidentielle au sein du canton suit une augmentation de l'ordre de 2% depuis 1980. Ce processus s'explique en majeure partie par les phénomènes mis en lumière plus haut : croissance de la mobilité, diminution de la taille des ménages, périurbanisation,... Par ailleurs, l'espace occupé par chaque ménage est également en nette augmentation, les parcelles nouvellement bâties sont plus grandes, de même que les logements (alors que, paradoxalement, les ménages sont plus petits). Ces nouvelles implantations, parfois fort visibles, donnent ça et là un aspect plus flou aux limites morphologiques de certains villages.

La superficie occupée par les activités économiques est elle aussi en croissance. Cela s'explique notamment par le développement de la logistique et du stockage, activités fortement consommatrices d'espace. Notons que cette croissance (d'une moyenne annuelle de 3.7% depuis 1980 pour l'ensemble de la Wallonie) se fait surtout ressentir dans l'ouest du Brabant wallon mais que cette tendance est susceptible de se ressentir également dans la partie est dans les années à venir.

L'augmentation de la superficie des infrastructures de transport ces dernières décennies est essentiellement liée aux constructions d'autoroutes et de grandes routes, dont une partie concerne le canton de Jodoigne (notamment la E 40).

¹⁶ C'est à dire les logements, les activités économiques, les routes et les autres infrastructures.

Les terres agricoles cadastrées¹⁷, quant à elles, sont en recul constant suite à la pression exercée par l'urbanisation. Jusque dans les années nonante, ce recule s'expliquait par l'urbanisation et le boisement, depuis une dizaine d'années, ce recule ne s'explique plus que par la pression exercée par l'urbanisation.

De 1980 à 1992, le recul des terres agricole est de l'ordre de 6 % dans la périphérie bruxelloise (Wavre, Waterloo et Ottignies-LLN essentiellement); de 1992 à 2002, il est moindre, de l'ordre de 1 à 2 %.

Cette régression des terres agricoles doit être mise en relation avec l'évolution des terres résidentielles, des superficies à destination économique et des infrastructures de transport, c'est en effet dans ces catégories que sont converties la plupart des superficies agricoles cadastrées.

A la lumière de ce qui précède, relevons les effets négatifs suivants :

- Le gaspillage d'une ressource non-renouvelable : le sol ;
- Les impacts paysagers engendrés par certaines infrastructures ;
- Le fractionnement des habitats de la faune et de la flore.

6. En résumé

Le Canton de Jodoigne est donc une zone privilégiée de la périurbanisation bruxelloise sans en avoir (encore ?) subi les effets néfastes. C'est aussi une zone qui développe une dynamique de plus en plus endogène ; avec une croissance sensible de sa population, surtout liée à l'immigration mais aussi à une croissance des activités (service à la population, services de haut niveau, activités industrielles technologiques). Le canton constitue également un cadre environnemental attrayant, tant du point de vue individuel (les ménages) que collectif (les entreprises).

¹⁷ Les terres agricoles cadastrées ou superficies agricoles cadastrées regroupent les terres cultivées, les prairies ainsi que les prés et vergers.

IX. Les grandes régions géographiques

1. Contexte hesbignon extra-cantonal

Considérant à l'échelle de la Belgique les grandes régions géographiques¹⁸, le territoire du Canton de Jodoigne correspond principalement à la Hesbaye (surtout au concept de Hesbaye brabançonne) et sur sa 'frange occidentale' au Brabant. Cette vaste région hesbignonne est bordée au nord de Tirlemont par les collines du Hageland, au nord de Saint-Trond par l'ensemble de la Hesbaye humide et au sud par la longue bande du sillon Sambre et Meuse. Dans cette perspective globale, le territoire du Canton de Jodoigne est uniformément hesbignon. La récente étude de la CPDT¹⁹ permet de corroborer cette approche puisqu'elle englobe le Canton de Jodoigne au sein de sa carte des *territoires paysagers*²⁰ de Wallonie sous l'appellation "ensemble des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon". Cette dénomination regroupe des paysages dominés par *d'immenses étendues faiblement et mollement ondulées de labours que ponctue un habitat groupé en villages. Les parcelles, de grandes dimensions, sont principalement vouées aux céréales et aux grandes cultures industrielles*²¹. De fait, la carte produite par la même étude de la CPDT et présentant les formes de relief et les types d'occupations du sol, indique clairement que l'ensemble de la zone concernée par la présente étude correspond, comme forme de relief, à un plateau, et comme mode d'occupation du sol, à des labours.



Paysage à l'extérieur du Canton de Jodoigne. Grez-Doiceau. Vallonnements brabançons. Un enchaînement très marqué de vallonnements couvert de bois relativement vastes : un type de paysage que l'on ne retrouve pas à travers le Canton de Jodoigne, sauf sur quelques petites zones de la frange ouest du territoire.

¹⁸ J. Tilmont, M. De Roeck, *Atlas classique*, collection Roland, Namur, Editions AD Wesmael-Charlier, 1975, planche 9, carte 1.

¹⁹ C. Feltz, et al., *Les Territoires paysagers de Wallonie*, Etudes et Documents CPDT 4, Namur, Editions Ministère de la Région Wallonne, 68 p. 2004,

²⁰ Territoire paysager : agrégation de plusieurs unités paysagères possédant des caractéristiques homologues où similaires. Par *unité paysagère*, on entend : portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels (hauteurs ou lisières). D'après *Etudes et documents CPDT 4*, voir supra).

²¹ C. Feltz, et al., *op. cit.* p. 25.



Paysage à l'extérieur du Canton de Jodoigne.
Site de la vaste vallée du Grote Geel près de Melkwezer en Hesbaye humide. Prairies grasses.

2. Aires paysagères différenciées au sein du territoire cantonal

Le chapitre précédent a démontré la réelle cohésion paysagère du territoire cantonal relevant principalement du concept géographique de bas-plateau hesbignon brabançon. Néanmoins dans le cadre du présent travail une lecture plus fine s'impose, afin de mettre en exergue des nuances identitaires propres à la zone d'étude.

En affinant l'analyse, il peut être mis en évidence que le Canton de Jodoigne s'étire sur deux *faciès paysagers*²² : essentiellement sur le faciès hesbignon brabançon et, dans son extrémité sud, sur le faciès hesbignon namurois²³. La différence entre les deux faciès s'exprime principalement par la nature des replats sommitaux : plus homogènes et ne présentant que de faibles ondulations de relief pour la Hesbaye namuroise, moins homogènes et plus contrastés pour le faciès brabançon.

La littérature²⁴ identifie trois unités morphologiques différentes au sein de la Hesbaye brabançonne. Le Canton de Jodoigne est concerné essentiellement par la seconde unité.

La **première unité** (principalement à l'est du Canton de Jodoigne) s'étire à l'est de la Petite Gette : le paysage y est décrit comme ouvert s'étalant en surfaces mollement ondulées.

La **seconde unité** se situe à l'ouest de la Petite Gette jusqu'aux sommets de l'interfluve séparant les bassins de la Grande Gette et de la Dyle : le paysage s'y caractérise par un relief plus varié, des plateaux de tailles plus diversifiées (petits et moyens plateaux) et la présence d'îlots boisés.

²² Faciès paysager : subdivision d'un territoire paysager correspondant à l'expression de légères variantes paysagères (d'après C. Feltz, et al., *op cit.* p. 67).

²³ E. Droeven et al., *op. cit.*, pp. 25-26.

²⁴ D'après : Collectif, *Architecture rurale de Wallonie, Hesbaye brabançonne et Pays de Hannut*, Liège/Bruxelles, Pierre Mardaga Editeur, 1989, pp. 33-38.

Enfin, la **troisième unité** (principalement à l'ouest de la zone d'étude) : le paysage y est fortement vallonné. Les plateaux y sont plus restreints encore. Les versants se démarquent par leur forte déclivité et sont pour la plupart boisés.

3. Propositions de l'auteur de projet

En croisant “ l'analyse des sources ” et “ les prospections de terrain ”, l'équipe COOPARCH-R.U. / AGORA sa s'est attachée à affiner et à adapter la réflexion paysagère régionale au contexte local du Canton de Jodoigne. La proposition présentée cartographiquement s'appuie sur de minutieuses prospections et sur une couverture photographique de la zone mettant en exergue les *unités paysagères*²⁵ de la zone d'étude. Il en résulte principalement la définition de :

- **cinq types d'aires paysagères,**
- **et de cinq entités paysagères particulières,**

L'auteur de projet désire insister sur le fait que l'identification d'aires et d'entités paysagères particulières implique un accord préalable sur des critères d'analyses²⁶, eux-mêmes orientés en fonction des enjeux de l'étude menée. Travailler sur la valeur écologique du paysage, sur sa spécificité géologique, ou encore sur son potentiel touristique conduit à définir des types d'aire sensiblement différents. Dans le cadre de cette mission, nous avons tenté d'identifier des aires et parfois des entités paysagères particulières correspondant à une pluralité de critères, afin d'obtenir un « effet de synthèse » et en essayant d'éviter la multiplication d'aires et d'entités circonscrites sur la seule base d'un critère unique.

²⁵ Voir note infra-paginale n° 19.

²⁶ Voir note méthodologique COOPARCH-R.U.scr1 et AGORA sa, remise lors de la phase préliminaire de l'étude.

A. Aire paysagère marquée par le type paysager du vallonnement brabançon :
Les pré-vallonements brabançons.



Une vue plongeante sur village de Chapelle-Saint-Laurent qui rend compte du caractère vallonné affirmé et de la physionomie plus boisée de cette zone. Parmi les localités du Canton de Jodoigne, ce village compte probablement parmi les plus enclavés par la topographie.



Nodebais. Au-dessus du complexe monumental d'Agbiermont, vue vers la vallée de la Nethen. A l'arrière-plan sur la droite, la tour de l'église de Tourinnes-la-Grosse. A l'avant-plan à droite, un verger « malheureusement » basse tiges. Sur la gauche, on observe encore les vallonnements, tandis que sur la droite le paysage s'aplanit (transition vers l'aire dite du Brabant au caractère hesbignon moyennement prononcé).

Au nord-ouest et à l'ouest du canton, le concept paysager de Hesbaye brabançonne cède ci et là sa place à celui de vallonnements brabançons. Le relief y est plus accidenté et les pentes plus raides sont souvent dominées par des boisements de vieux arbres (hêtres notamment). Des effets de lisière marquent nettement l'articulation entre cultures et bois.

Lecture de l'aire à travers des critères perceptifs

Composition du paysage : D'un point de vue perceptif, l'aire se singularise par la rareté des vues avec de grands horizons. Guère de vues lointaines, mais on constate la richesse de l'enchaînement des vues proches encadrées par les vallonnements (caractère enclavé) et fermées par la présence de massifs boisés (effets de lisière). Ce sont les échappées qui rendent le mieux, d'un point de vue perceptif, la nature du paysage (voir supra vue sur Chapelle-Saint-Laurent). Par ailleurs, plusieurs vues plongeantes sont offertes par la topographie. Une bonne protection des massifs boisés est nécessaire pour maintenir le caractère de la zone.

Lecture de l'aire à travers des critères géomorphologiques

Altimétrie : De fortes déclivités sont constatées entre les plateaux (+/- 120 m) et les fonds de vallées (+/- 80m).

Type de relief : Importance des effets de versant très pentus (près du Bois Sainte-Nicaise ou en aval de l'église de Chapelle-Saint-Laurent).

Lecture de l'aire à travers des critères écologiques

Milieu remarquable : Une zone écologiquement importante (qui échappe un peu à la logique de l'aire) est constituée par l'ensemble marécageux des prés de Litrangle (anciens marais alcalins) et des marais de Wez. Ces marais, le bassin d'orage, les pâtures humides et le cours de la Néthen forment un ensemble méritant une gestion spécifique. Une zone qui assurément pourrait bénéficier d'un statut de réserve naturelle. D'autre part, il faut également souligner la station de bagage de la retenue d'eau de Nodebais (située à la limite de l'aire), qui fait l'objet d'un suivi scientifique remarquable. Par ailleurs, on notera pour cette aire, l'importance des massifs boisés avec de grands arbres en tant que zones refuges pour des espèces moins liées à un habitat ouvert

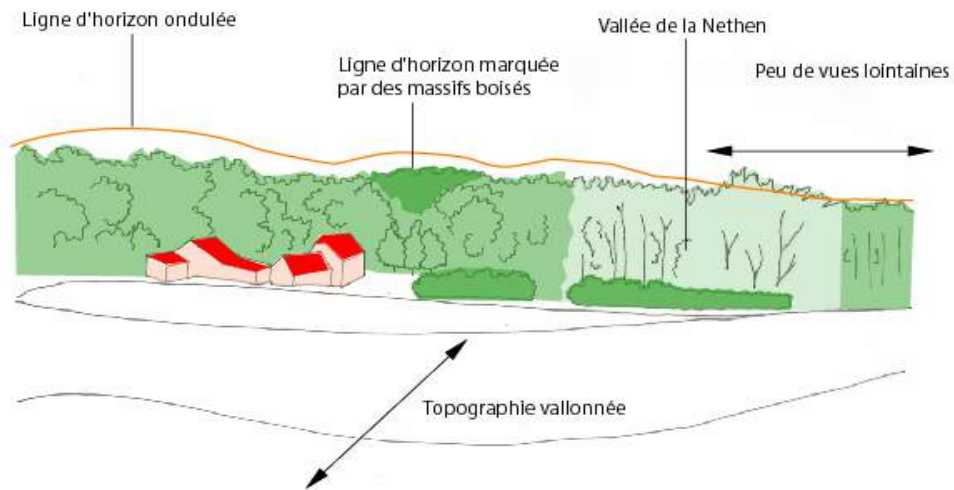
Espèces représentatives : Pic épeiche, sitelle torcheplot.

Lecture de l'aire à travers des critères urbanistiques, architecturaux et patrimoniaux

L'aire contient quelques bâtiments remarquables (ferme Valduc, fermes de Nodebais) et quelques enchaînements de bâtiments remarquables formant des ensembles patrimoniaux dignes d'intérêt (parmi d'autres : les abords de l'église de Chapelle-Saint-Laurent, les abords de la ferme d'Agbiermont).

Lecture de l'aire à travers des critères socio-économiques.

D'un point de vue urbanistique, il faut noter le développement économique d'Hamme-Mille qui (indépendamment de la situation topographique) procure à cette partie de l'aire une ambiance plus commerciale (présence de grandes surfaces). Ce développement spécifique pourrait néanmoins faire l'objet de plus d'attention pour mieux préserver la qualité intrinsèque de ce village.



Photographie légendée d'un paysage « type » : le site de l'ancienne abbaye Valduc (60-80 m), vu depuis le sud du « Petit Paradis ».

B. Aire paysagère marquée par les types paysagers de la Hesbaye Humide et du Hageland :
Les basses vallées.



Remarquable espace naturel peu « anthropisé ». Ancienne pâture à l'abandon. Aujourd'hui, il s'agit d'un milieu humide (jongs) qui occupe une place centrale dans le large fond de vallée à la limite nord d'Hélocine, juste avant le lieu-dit St-Jobskapel.



Hélécine (en face du château). Vaste ensemble de basses prairies dans le large fond de vallée de la Petite Gette présentant un aspect ouvert et peu encaissé.

Les basses vallées de la Grande Gette et de la Petite Gette représentent à l'échelle du canton un paysage particulier par la largeur des fonds de vallée, qui sont de surcroît environnés par des plateaux aux versants adoucis et peu pentus. Ces paysages de sols plus humides, où les herbages sont dominants et souvent entrecoupés de plantations de peupliers, évoquent déjà la région flamande.

Lecture de l'aire à travers des critères perceptifs

Composition du paysage : D'un point de vue perceptif, l'aire se singularise par des vues à moyenne distance, profitant du développement du plat des fonds de vallée. Ces vues offrent parfois des échappées sur les plateaux environnants sans effet de rupture dus à des versants escarpés. Les vues sont souvent cloisonnées par des plantations de peupliers. Effet de rideaux altéré en hiver par des vues en transparence entre les peupliers sans feuille. Absence de vue réellement plongeante (différence avec l'aire des vallonnements brabançons).

Lecture de l'aire à travers des critères géomorphologiques

Altimétrie : Ces aires se distinguent par leur faible altimétrie (les plus basses de la zone d'étude) : 52 m à Zétrud et 48 m à Ardevoor.

Type de relief : Structure de basse vallée (à l'échelle du canton) caractérisée par un développement en largeur et une articulation sans « heurts » avec les plateaux environnant, eux-mêmes déjà très affaiblis (exemple : le plateau au nord de Neerheylissem culmine à seulement 75 m).

Lecture de l'aire à travers des critères écologiques

Milieu remarquable : Très caractéristiques de cette aire, de nombreux milieux humides à haute valeur écologique s'y développent sous la forme de fonds marécageux (mégaphorbiaies - prairies d'herbes hautes posées sur un sol frais et humide – et, ci et là, quelques zones à phragmites). Plusieurs étangs s'y déploient. Les plantations de peupliers occupent fréquemment les fonds de vallées (problématique de l'assèchement).

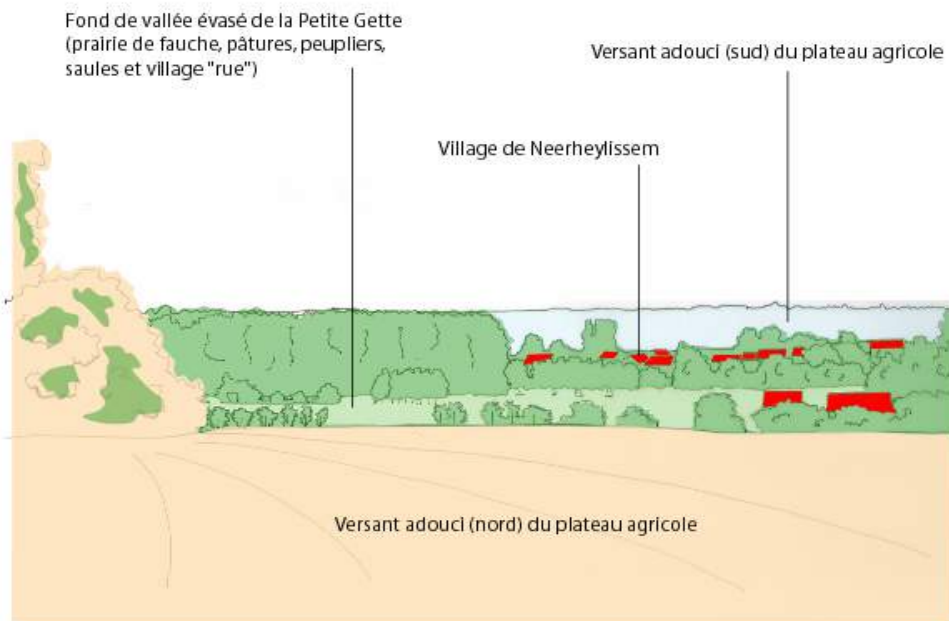
Espèces représentatives : Lorient, la rousserolle verderolle.

Lecture de l'aire à travers des critères urbanistiques, architecturaux et patrimoniaux

D'un point de vue patrimonial, il faut noter l'important château d'Hélécine composant un domaine protégé qui, à son tour, préserve une partie du cœur de la vallée de la Petite Gette. En aval du château, en effet, le village prend un aspect beaucoup plus urbanisé. D'une manière générale, on note le développement de « villages-rues » qui profitent de voiries linéaires suivant l'axe de la vallée. L'incidence du développement économique se fait sentir par la présence d'une architecture au caractère parfois plus urbain ou quelque peu industriel.

Lecture de l'aire à travers des critères socio-économiques

Cette aire se singularise par des axes de communication relativement importants qui profitent depuis plusieurs siècles du fond de vallée. Il ne faut donc pas s'étonner du caractère « économique » de ce paysage, qui, en bordure du cœur même de la vallée, accueille parfois des petites P.M.E, dont la qualité des bâtiments est rarement remarquable. Ce trait est plus dominant le long de la Grande Gette que le long du cours de la Petite Gette.



Photographie légendée d'un paysage type. Hélécin : vue sur la vallée de la Petite Gette (+/- 50 m) au nord de Neerheylissem depuis les abords du chemin de « La Longa ».

C. Aire paysagère marquée par le type paysager de la Hesbaye sèche :
La Hesbaye sèche.



Vue sur le plateau agricole de Ramillies depuis le sud-est de Ramillies (alt. 150m). A gauche, le village de Ramillies. A remarquer : très vaste horizon linéaire sans rupture offrant un panorama très étendu et ne présentant aucun vallonnement.



Vue sur la plaine de Ramillies depuis le sud-est de Ramillies. Vue en direction de la Flandre et de la Hesbaye liégeoise. A remarquer : très vaste horizon linéaire sans rupture offrant un panorama très étendu et ne présentant aucun vallonnement.

Au sud d'une ligne reliant les villages de Grand-Rosière-Hottomont, Ramillies, et Folx-les-Caves et Jandrenouille, s'étire un vaste complexe de plateaux quasiment non entamé par le réseau hydrographique. Il forme une ligne de crête qui sépare les bassins de la Meuse et de l'Escaut. Cette aire est essentiellement vouée aux grands espaces cultivés. Quant aux villages qui la bordent, ils attestent d'une utilisation plus fréquente qu'ailleurs encore de la pierre bleue et de l'ardoise (influence de la région mosane).

Lecture de l'aire à travers des critères perceptifs

Composition du paysage : Cette aire se caractérise par des vues éloignées, souvent panoramiques. Ici peu d'échappées, mais la jouissance de vastes horizons plus linéaires qu'ondulant. Les horizons toujours lointains marquent l'articulation entre de grands ciels et les plateaux sommitaux couverts par des champs cultivés. Dans cette aire, et peut-être de manière plus marquée que dans les autres, la perception du paysage est variable entre l'hiver et l'été. En hiver, le sol labouré donne au paysage une teinte dominante brune s'étirant souvent sur plusieurs centaines d'hectares. En été, le paysage se démarque par ses amples champs aux tons verts (maïs) et dorés (blés). Absence totale de vue plongeante.

Lecture de l'aire à travers des critères géomorphologiques

Altimétrie : Cette aire concentre les altimétries les plus élevées du canton. Dans la partie sud-est de l'aire, le plateau culmine à près de 160 m (soit près de 110 m de plus que la basse vallée de la Grande Gette).

Type de relief : Dans cette aire, l'élément topographique structurant est le plateau quasiment non entamé par le réseau hydrographique. D'autant plus, que cet enchaînement de plateaux forme une des plus importantes lignes de crêtes de la géographie belge : celle qui sépare les bassins de la Meuse et de l'Escaut.

Lecture de l'aire à travers des critères écologiques

Milieu remarquable : D'un point de vue écologique, cette aire ne se caractérise pas par des écotopes particulièrement remarquables. Il faut toutefois noter l'importance du maintien de ces vastes étendues ouvertes, qui, par ce caractère, offrent un intérêt pour certaines espèces d'oiseaux en hivernage et en migration.

Espèces représentatives : Busards *sp*, alouette des champs.

Lecture de l'aire à travers des critères urbanistiques, architecturaux et patrimoniaux

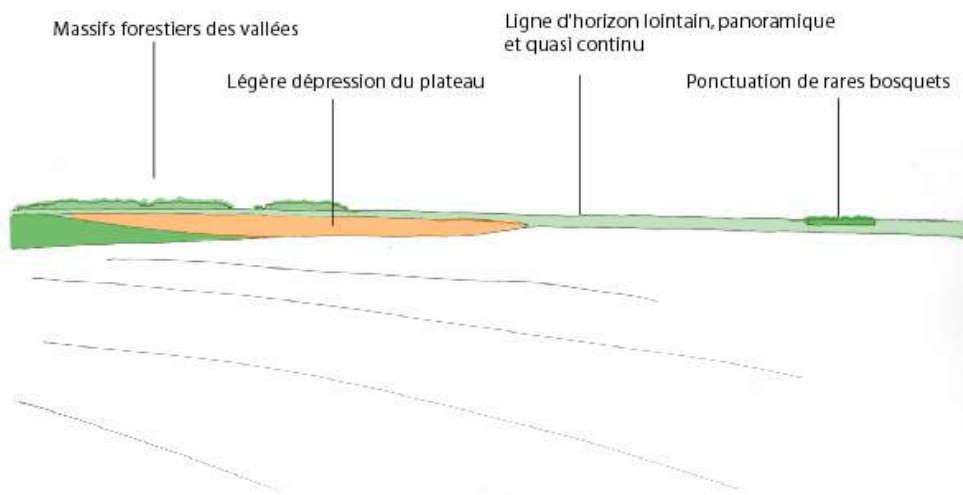
Lieu de mémoire : Cette aire se singularise par sa qualité de lieu de mémoire liée à la Bataille de Ramillies (1706) entre les Français et les Alliés (Anglais, Allemands, ...). A noter aussi, le tracé toujours existant de l'ancienne chaussée romaine.

Monument très remarquable : le tumulus d'Hottomont

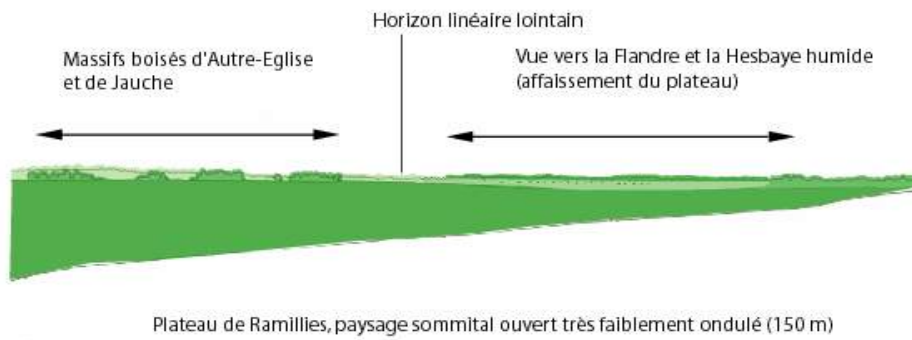
Architecture : L'aire ne concerne guère les villages. Elle est toutefois bordée par quelques belles fermes en carré (ferme du Wayaux).

Lecture de l'aire à travers des critères socio-économiques.

Cette aire se caractérise exclusivement par son économie agricole.



Photographie légendée d'un paysage « type ». Ramillies vue depuis le sud-est du village (près du lieu-dit Blanque Crwé) en direction de Folx-les-Caves.



Photographie légendée d'un paysage « type ». Ramillies vue le sud-est du village (près du lieu-dit « A la Tombale » en direction de Jauche.

D. Aire paysagère « nord-ouest » dite aire du Brabant à caractère hesbignon moyennement prononcé : *La Petite Hesbaye brabançonne*.



Beauvechain. La forêt de Meerdael depuis les hauteurs du Cayberg (+/-100 m.). On devine un sol plus crayeux ou sablonneux de teinte claire. Ce paysage à l'horizon forestier est caractéristique de la limite nord de l'aire. Au plan de secteur, la zone est reconnue pour son « intérêt » paysager.



Vue sur Jodoigne et les plateaux environnants depuis le château d'eau situé entre les RN 222 et 240 (espaces ouverts, mais relativement compartimentés, plateaux moins dominants, nombreuses vues à moyenne distance et vues rapprochées en vallée)



Dépression dans le plateau compartimenté au nord de Sart-Mélin. Plateau moins dominant qu'au sud du Canton de Jodoigne. Chemin creux, éléments de haies et arbres de position (vue vers le lieu-dit « Champ del Leck »).

Lecture de l'aire à travers des critères perceptifs

Composition du paysage : Cette aire se caractérise par des espaces ouverts, mais néanmoins plus compartimentés que ceux de l'aire paysagère de la Grande Hesbaye brabançonne. De même, les plateaux sont moins dominants que ceux de la Grande Hesbaye brabançonne. Ce sentiment apparaît notamment face à la zone du camp militaire de Beauvechain, qui apparaît comme un plateau « déprimé » au sein du paysage. Cette caractéristique trouve sans doute son origine dans le fait que la présente zone de l'aire possède des lignes de crêtes moins « structurante » sur le paysage (par rapport au sud du canton). Le contraste est encore plus frappant comparé aux plateaux très prononcés de *l'aire de la Hesbaye sèche*.

Ceci étant dit, la perception du paysage de la Petite Hesbaye brabançonne se traduit par des enchaînements de vues à longue distance et surtout à moyenne distance.

Les vues rapprochées sont principalement le fait d'un parcours en vallée, autrement dit d'un parcours en zone plus encaissée comme autour de Dongelberg, Lathuy et Gobertange.

Quant aux vues panoramiques à très longue distance, elles sont davantage dues à la proximité de ces zones plus encaissées et des « bas » paysages de la Flandre, qu'à la situation altimétrique vraiment prononcée des plateaux de cette aire.

Parmi ces derniers, ce sont ceux situés au sud d'Opveld ou à l'ouest d'Hoegaarden qui offrent les vues les plus étendues. Elles méritent d'être protégées.

Lecture de l'aire à travers des critères géomorphologiques

Altimétrie : altitude moyenne des plateaux : 110m / 120m (altitude maximale : 142 m).
Fond de vallée de la Grande Gette en aval de Jodoigne : de 70 m à 80 m.

Type de relief : Il faut souligner l'importance de la vallée très structurante de la Grande Gette. Il s'agit d'un axe majeur de l'aire. On note aussi l'absence de versants de vallée encaissée, sauf dans les vallées suivantes : celle de la Gobertange, du ruisseau d'Hussompont (à Lathuy) et de la Grande Gette (à Dongelberg). Les replats sommitaux sont moins homogènes qu'au sud du canton (voir supra, aire de la Hesbaye sèche). La structure générale de l'aire apparaît plus homogène dans sa partie centrale (+/- axe Roux-Miroir / Mélin) et notamment sur la face orientale de celle-ci (+/- axe L'Ecluse / Saint-Jean-Geest). Par contre, autour de Tourinnes et Mille et autour de Dongelberg et Jauchelette, l'aire présente un relief plus contrasté. Pour les abords de Tourinnes, cette situation est due à l'axe particulier des cours d'eau de cette zone qui s'écoulent vers l'ouest (sens contraire aux autres rivières du canton). Pour Dongelberg, cette situation est occasionnée par l'orientation plus transversale du cours de la Grande Gette. Il en résulte à l'échelle de cette aire une physionomie générale topographiquement plus variée que dans celle de la grande Hesbaye brabançonne, où le caractère hesbignon est très prononcé.

Lecture de l'aire à travers des critères écologiques

Milieu remarquable : Dans ce paysage au caractère ouvert, la question du maillage vert est prépondérante. Encore une fois, on se doit de souligner l'importance des fonds de vallées humide (fond humide à l'est d'Oprebais, fond humide de La Falize sous La Bruyère, prairies du ruisseau Saint-Jean sous la ferme du Stoquoi, ...). Une attention particulière doit

être accordée aux chemins creux, talus et autres espaces résiduels (interstitiels !) qui sillonnent les replats sommitaux. Leurs dégradations et disparitions constituent une perte en termes de corridor écologique. Enfin, un domaine boisé important à Dongelberg, mérite d'être signalé par son étendue.

Espèces représentatives : Mésanges pour les parties plus boisées, vanneau huppé pour les espaces ouverts.

Lecture de l'aire à travers des critères urbanistiques, architecturaux et patrimoniaux

Urbanisme : L'influence de Bruxelles est très sensiblement marquée vers le nord-ouest de la zone. On ressent cette influence jusqu'au bassin de la Grande Gette inclus. Il en découle une assez forte présence visuelle de l'habitat récent (lotissements surtout autour des villages de Beauvechain, Tourinnes et Mille). Cette aire se caractérise par des transitions pas toujours très marquées d'un village à l'autre. A titre d'exemple, on peut comparer deux axes de vallée, l'un propre à la présente aire, l'autre caractéristique du « Brabant au caractère hesbignon très prononcé », dite « La grande Hesbaye brabançonne ». Ainsi, l'axe de la Néthen entre d'une part Beauvechain, Mille, et d'autre part Tourinnes et Hamme se singularise par une grande continuité du bâti et par la présence de nombreux lotissements, alors que l'axe de la Petite Gette entre Ramillies, Folx et Jauche se démarque par ses articulations franches entre les noyaux villageois et l'espace agricole. Ces différences s'expliquent essentiellement par l'influence de Bruxelles moins marquée dans le sud canton que dans le nord du canton.

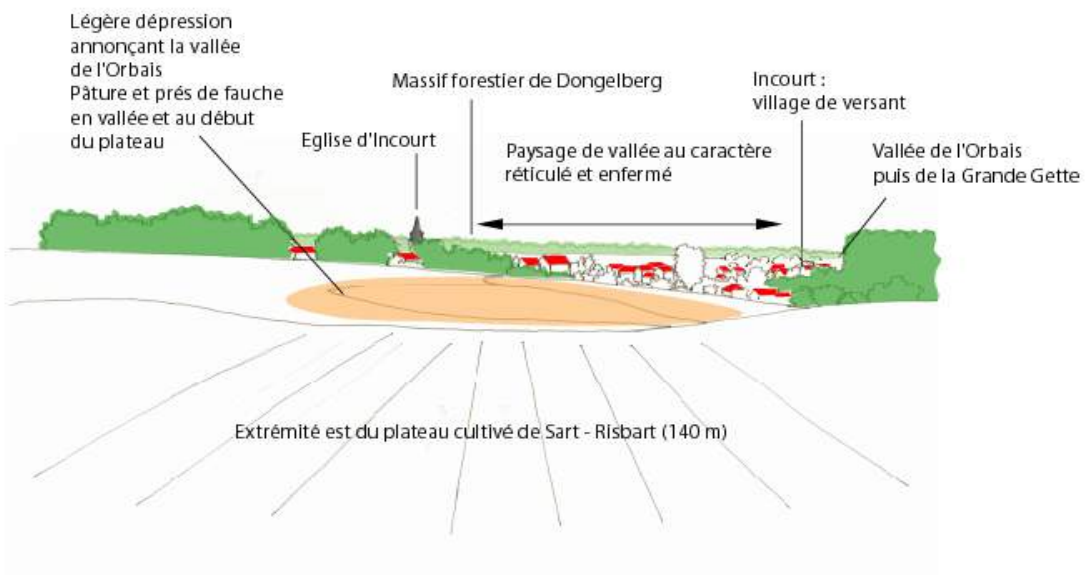
Architecture traditionnelle : En ce qui concerne l'habitat traditionnel, on remarque une volumétrie de l'architecture rurale moins « verticale » que celle caractérisant la partie sud du Canton de Jodoigne. Le matériau de construction le plus identitaire de l'aire est assurément la pierre de Gobertange. Elle s'exprime particulièrement à Jodoigne et dans les villages ponctuant la vallée du ruisseau de Gobertange. Néanmoins, elle se retrouve également dans d'autres villages de l'aire. Il s'agit vraiment d'une caractéristique majeure de cette zone du Canton de Jodoigne dotée de « villages blancs ». Un autre matériau assez fréquent se doit d'être signalé : le quartzite. La présence de carrières (par exemple à Dongelberg,...) expliquent pourquoi certains villages (Dongelberg, jauchelette, ...) possèdent de nombreux bâtiments édifiés dans ce matériau. La quartzite est peu présent au nord de cette aire.

Patrimoine : Il faut mentionner l'église de Tourinnes-la-Grosse, quelques fermes exceptionnelles, dont celle de La Wahenge et bien entendu le centre historique de Jodoigne.

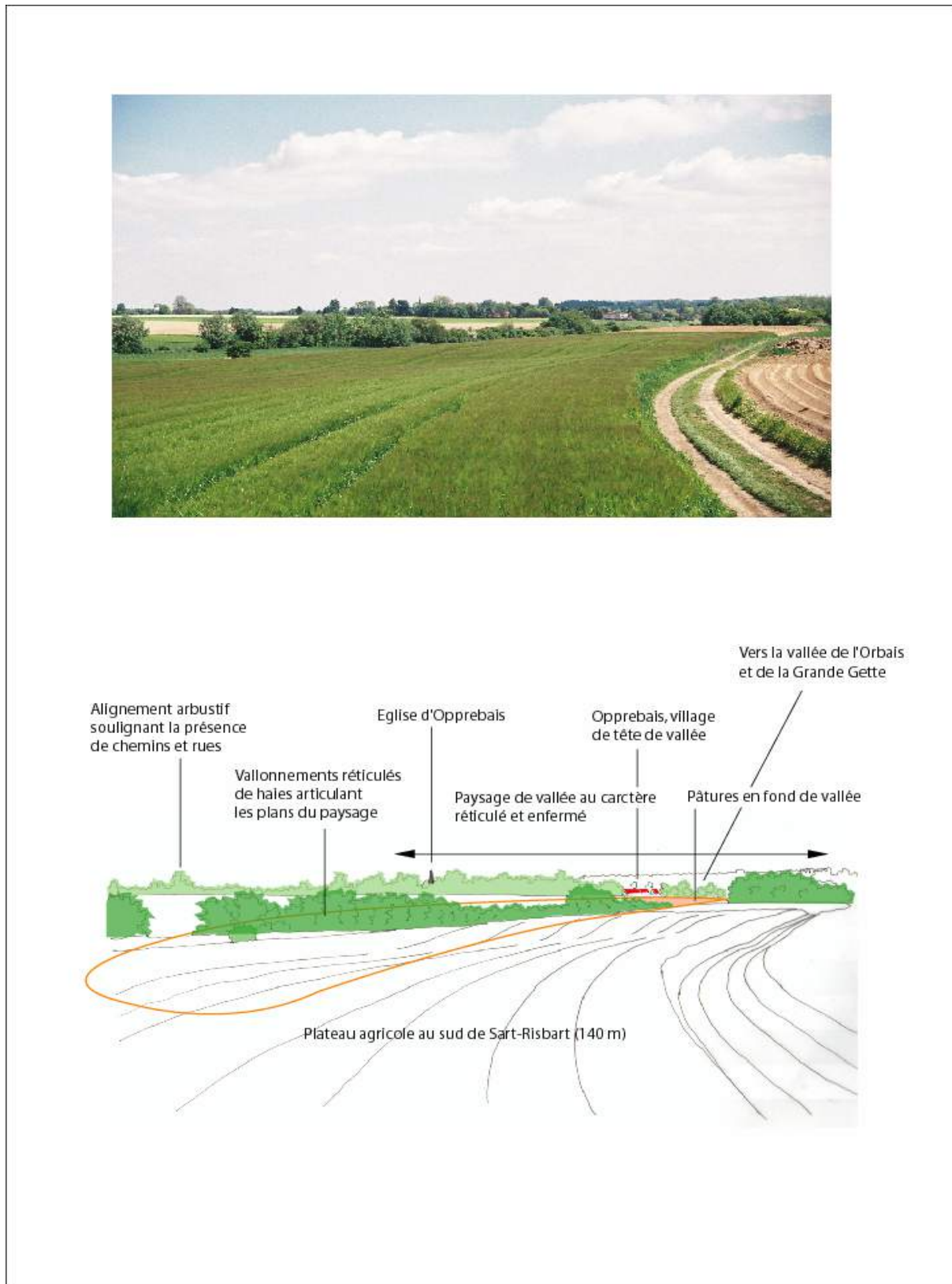
Lecture de l'aire à travers des critères socio-économiques.

Outre l'influence de Bruxelles (voir supra) et la présence de la base militaire de Beauvechain, il faut souligner le pôle économique de Jodoigne. Un parc industriel près du lieu-dit La Maladrerie en témoigne. Ce type de zone pose des problèmes en termes d'architecture (il s'agit souvent d'un design architectural d'entreprise standardisée) et de l'intégration de celle-ci au sein du paysage (peu d'études d'impact). Par les activités socio-économiques qu'elles abritent, les sorties routières de Jodoigne attestent de ces problématiques paysagères qui ne sont pourtant pas insolubles !

A noter, l'importance économique du monde agricole, sans doute plus faible à l'extrémité nord-ouest de la zone que dans la partie centrale et sud de celle-ci.



Photographie légendée d'un paysage type. Incourt : vue depuis l'extrémité est du plateau de Sart-Risbart (à l'ouest du lieu-dit le Cheval Blanc) en direction d'Incourt.

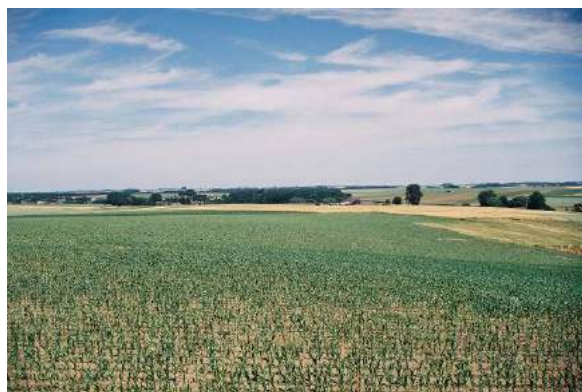


Photographie légendée d'un paysage type. Incourt : vue depuis le sud du plateau de Sart-Risbart (au nord du lieu-dit « Trou Bajou ») en direction d'Opprebais (le point de vue se situe donc sur la limite des aires de la Petite et de la Grande Hesbaye brabançonne).

E. Aire paysagère « sud-est » dite aire de la
Grande Hesbaye brabançonne.



Vue dans la vallée agricole du ruisseau du Frambais, depuis le lieu-dit Bois Colau. Au loin, le village de Folx-les-caves dans la vallée plus boisée de la Petite Gette.



Vue paysagère depuis le plateau au nord-ouest de Saules Bernard en direction du nord-est (Noduwez sur la gauche de l'image) et de l'est. Ici, le plateau hesbignon ondule suite aux incisions du réseau hydrographique de la Petite Gette (ruisseau de Gollard). Ci et là, le paysage est ponctué de petits massifs d'arbres assez contenus. On devine le tracé de certains chemins creux qui se marquent dans le paysage sous la forme d'un alignement plus ou moins arbustif. Sur la droite, l'auréole villageoise de Marilles se présente sous la forme d'un paysage plus maillé contrastant avec les espaces agricoles plus « monotones ». Sur la ligne d'horizon, vers la gauche, on devine le tracé de l'autoroute Bruxelles-Liège.



Vue depuis les hauteurs de Maret sur le village lui-même installé dans la vallée de la Petite Gette. Au loin, les plateaux de la Hesbaye sèche (vers Hannut). Au centre, les versants ondulants de la vallée. Ci et là, quelques petits éléments boisés ponctuant le paysage agricole.



Vue sur les environs sud-ouest de Folx-les-Caves. Le plateau agricole ondule et laisse la place à quelques espaces boisés sur les versants de la Petite Gette. Cette vue plus atypique rend compte d'une des parties les plus boisées de l'aire.

Lecture de l'aire à travers des critères perceptifs

Composition du paysage : Cette aire se caractérise par des espaces ouverts et importants par leur étendue, et ce, de manière plus significative que dans l'aire dite de la Petite Hesbaye brabançonne. Les replats sommitaux acquièrent un rôle toujours structurant et offrent d'un point de vue perceptif de nombreuses vues très lointaines (parfois panoramiques, mais pas autant que dans l'aire dite des paysages de la Hesbaye sèche). Ces vues lointaines ne sont guère « barrées » par des éléments structurants présents aux avant-plans. Ces derniers - s'ils sont manifestes - sont alors constitués par des massifs boisés (principalement à l'ouest de Jauche et au sud de Folx-les-Caves), par des vallonnements (principalement dans l'axe de la vallée de la Petite Gette et entre Mont-Saint-André et Jauchelette). Seuls, les horizons très lointains finissent par se densifier à cause de toute une série d'éléments (bosquets, vallonnements, villages, ...), alors que dans l'aire dite de la Hesbaye sèche, les mêmes horizons très lointains conservent un caractère quasi « aérien ».

Lecture de l'aire à travers des critères géomorphologiques

Altimétrie : Pour les plateaux : de +/- 110m à +/- 145m. Pour les fonds vallée : entre +/- 50 et +/- 70 m).

Type de relief : L'axe structurant majeur est celui de la vallée de la Petite Gette. Cette vallée se caractérise par des tronçons assez rectilignes qui procurent au paysage une structure linéaire orientée +/- N-NE / S-SO, qui se lit clairement dans le paysage. Les vues témoignent d'un effet de succession de plans parallèles très mollement ondulés. Les lignes de crête au caractère structurant (davantage que dans l'aire du Brabant au caractère hesbignon moyennement prononcé) contribuent à la cohésion du paysage (notamment entre Marilles et Orp-le-Grand). Même certaines voiries par leur linéarité, comme celle reliant Petit-rosière à Jauche, rendent compte de ce système peu perturbé : sauf quand la Grande Gette ne parvient pas à s'écouler vers le N/NE et coupe cette structure en zigzaguant vers le N/NO (axe Mont-Saint-André / Bomal / Jauchelette). Toutefois, si cette aire est constituée de plateaux plus incidents que ceux de l'aire dite du « Brabant au caractère hesbignon moyennement prononcé », il n'en reste pas moins qu'ils sont incisés par un réseau hydrographique important. Ce n'est pas le cas dans le paysage de l'aire dite de la Hesbaye sèche formée par des plateaux quasiment pas entaillés.

Lecture de l'aire à travers des critères écologiques

Milieu remarquable : Dans ce paysage au caractère ouvert, la question du maillage vert est prépondérante. Il faut signaler l'importance des fonds de vallée humide (Herbais, Petit Rosière, Fond aux Crapauds, ...) qui constituent des milieux écologiquement nécessaires mais fragiles. Une attention particulière doit être accordée aux chemins creux, talus, petits bosquets et autres espaces résiduels (interstitiels !) qui sillonnent les replats sommitaux. Leurs dégradations et disparitions constituent une perte en termes de corridor écologique. Une mention particulière doit être accordée à une importante réserve naturelle (Orp-le-Grand) dédiée aux chauves-souris, dont l'importance pour les chiroptères est d'ordre régional.

Espèces représentatives : Bruant proyer, caille des blés.

Lecture de l'aire à travers des critères urbanistiques, architecturaux et patrimoniaux

Urbanisme : Cette aire se caractérise par des transitions assez nettes d'un village à l'autre, chaque localité étant distante de ses voisines par un espace non bâti étendu. Le bâti présente ainsi un caractère plus contenu. A titre d'exemple, on peut comparer deux axes de vallée, l'un propre à la présente aire, l'autre caractéristique de l'aire dit du « Brabant au caractère hesbignon moyennement prononcé ». Ainsi, l'axe de la Petite Gette entre Ramillies, Folx et Jauche se démarque par ses articulations franches entre les noyaux villageois et l'espace agricole, alors que l'axe de la Néthen entre d'une part Beauvechain, Mille, et d'autre part Tourinnes et Hamme se singularise par une plus grande continuité de bâti et la présence de nombreux lotissements. Ces différences s'expliquent essentiellement par l'influence de Bruxelles moins marquée dans le sud canton que dans le nord du canton. Cependant, il est à noter que les plans de secteurs autorisent des développements similaires dans le sud du canton, en particulier sur la commune de Ramillies.

Architecture traditionnelle : L'architecture rurale se singularise par une plus grande diversité de matériaux traditionnels. Outre la brique, la pierre de Gobertange (nettement plus rare que dans l'aire de la petite Hesbaye brabançonne), le quartzite (Ramillies, Offus, ...) et la pierre bleue (de plus en plus répandue au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Meuse), il faut surtout souligner l'importante utilisation du tuffeau de Lincet procurant aux villages une physionomie propre (Linsmeau par exemple). Par ailleurs, dans le sud-est de la zone, on observe pour quelques constructions l'emploi du silex (Orp-le-Grand, Jandrenouille, ...).

Patrimoine : A remarquer, la présence de nombreuses belles fermes en carré (Cense du Cerf à Jandrenouille, Ferme du Wayaux à Ramillies, Ferme de Waulsort à Grand-Rosière, ...), de quelques chapelles « de campagne » remarquables (Herbais, Hédenge) ; mais sans doute que la particularité de cette aire réside dans l'existence de quelques vestiges architecturaux de la vie économique (Jauche, Orp-le-Grand) relevant du patrimoine industriel. A signaler, un intéressant château d'eau au nord de Jandrenouille).

Lecture de l'aire à travers des critères socio-économiques.

A noter, l'importance économique du monde agricole et le développement économique historique de la vallée de la Petite Gette toujours très perceptible à Jauche et à Orp : la seconde moitié du 19^{ème} siècle voit se développer l'industrie (brasserie, raffinerie de sucre de betterave, brasseries, entreprises de construction) qui s'intensifie et se diversifie au 20^{ème} (fabrique de machines et d'outillage, fonderie d'acier et de fonte, génie civil).



Alignement d'arbres marquant le ruisseau de Rosière

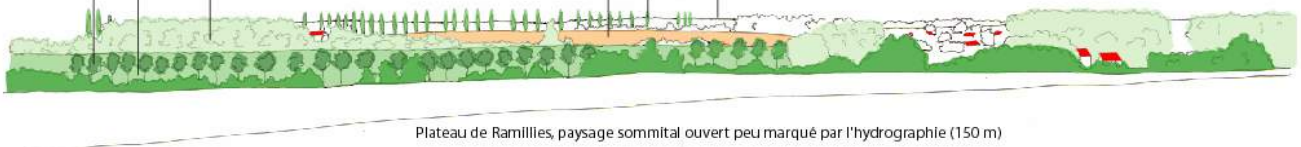
Petit plateau intermédiaire (130 m)

Ligne de végétation marquant la vallée de la Grande Gette

Petit plateau intermédiaire au nord-est de Petit Rosière

Horizon marqué par les peupliers du plateau de la route de Mont-Saint-André

Ligne d'horizon correspondant au plateau du sud de Glimes (145 m)



Plateau de Ramillies, paysage sommital ouvert peu marqué par l'hydrographie (150 m)

Photographie légendée d'un paysage type : Grand-Rosière-Hottomont. Vue depuis le plateau à l'ouest du village de Ramillies (à côté de la ferme d'Aubremé) en direction de Mont-Saint-André.

F. Entité paysagère particulières à caractère urbain et à activités économiques mixtes

Cette zone correspond à la ville de Jodoigne. Cette dernière, par son développement important à l'échelle du territoire d'étude, a engendré un paysage ayant perdu son ancienne identité rurale et gagné une identité plus urbaine. De ce point de vue, la ville de Jodoigne apparaît comme une poche du territoire échappant aux modes d'organisation du monde rural. La densité du bâti, la diversité fonctionnelle de celui-ci (fonction d'habitat, fonction industrielle, ...), l'importance des voies de communication et de leurs aménagements ainsi que la mixité des activités économiques y engendrent un paysage plus urbain que rural : une singularité dans un environnement dominé par le concept d'*open fields*.

G. Entité paysagère particulière dite de « noyaux villageois marqués par un caractère urbain »

Certains noyaux villageois, tout en conservant précisément une taille correspondant à celle d'un village, ont toutefois acquis un développement singulier qui leur confère un aspect moins rural et plus urbain. Ce trait identitaire se met en évidence par la densité du bâti (Hélécine), par le caractère parfois industriel de certaines zones (Jauche) et par l'introduction d'un type plus urbain d'habitation (Orp-le-Grand).



Jauche. Sortie/entrée de Jauche vers Orp-Jauche. Caractère plus industriel que rural.



Jauche. Un alignement de maisons au caractère plus urbain que rural dénotant d'un vocabulaire architectural teinté d'Art-Déco



Jauche. Petit bâtiment industriel (technique) qui dénote d'un style contemporain pour l'époque de sa construction, en rompant avec le bâti traditionnel rural et qui, pourtant, fait aujourd'hui partie intégrante du paysage « industriel » villageois sans être dérangeant.



Hélicine, densité du bâti, vue depuis le nord de l'église Saint-Sulpice.

H. Autres entités paysagères particulières

Enfin, différentes entités paysagères particulières ont été délimitées. Comme précisé par ailleurs dans cette analyse, il peut être identifié autant de zones paysagères particulières que l'on utilise de critères.

L'entité paysagère particulière des plateaux fragmentés recouvre une zone qui se caractérise par un relief tourmenté et par la direction atypique du cours de la Grande Gette. Si à l'échelle du canton, cette dernière suit un axe sud-ouest/nord-est, dans cette entité elle s'écoule globalement en direction du nord. Le confluent de l'Orbais avec la Grande Gette renforce le caractère accusé de la topographie qui prend ainsi la forme de petits plateaux découpés

Par ailleurs, dans le cadre de cette étude, il a été accordé de l'importance aux matériaux de construction. Ils déterminent la physionomie du bâti et par conséquent, ils procurent aux paysages une identité propre. Ainsi, il a été distingué une entité paysagère où la pierre de Gobertange est dominante. Cette entité paysagère des *villages blancs*, très identitaire à cette partie géographique du Brabant, et même de la Belgique, est assurément un territoire possédant un réel atout en matière de tourisme.

Une autre entité paysagère particulière met en évidence le tuffeau de Lincent. Ce matériau de mauvaise réputation quant à sa longévité, procure néanmoins par sa teinte « chaude » une réelle identité à certains villages comme Lismeu et Maret.



Mélin. Détail de l'appareil du mur de l'église en pierre de Gobertange.



Le village de Linsmeau se démarque par l'utilisation abondante du tufeau de Lincent. Une particularité qui procure au village une physionomie remarquable et une identité propre.

Annexe

1. Rappel des critères d'évaluation

Les critères d'évaluation du paysage ont été présentés lors de la phase méthodologique. Ils ont été utilisés lors des phases descriptives et évolutives du diagnostic. Nous faisons figurer ci-après les critères utilisés.

Tout travail d'évaluation passe préalablement par la définition de critères d'analyse eux-mêmes établis en fonction des objectifs d'évaluation à atteindre. Un paysage, réalité complexe s'il en est, peut donner lieu à des évaluations sensiblement très différentes suivant les objectifs recherchés. Ainsi, une analyse de la valeur écologique du paysage donnera des résultats très différents de ceux d'une analyse des valeurs perceptives du paysage (points de vue, ...) elle-même très différente d'une analyse conduite sur le concept du paysage ordinaire.

Pour notre part, nous avons opté pour une approche multicritère et croisée, afin de définir des zones d'évaluation paysagère qui traduisent une synthèse des différents critères identifiés ci avant. Cet effet de synthèse permet de proposer une lecture globale de la valeur paysagère du Canton de Jodoigne.

1. Le paysage perçu

A. Critères perceptifs :

A.1 : Composition du paysage :

- Avant-plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Plan moyen (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Arrière plan (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Horizon (richesse/pauvreté des éléments) ;
- Remarques éventuelles sur l'enchaînement des différents plans.

A.2 : Types de vue :

- Ouverte ou fermée ;
- Trouée / échappée ;
- Point de vue ;
- Large panorama (openfield) ;
- Vue horizontale / plane ;
- Vue plongeante ;
- Vue vers le haut.

A.3. : Aspects notoires :

- Point focal remarquable ;
- Ligne de force remarquable.

A.4 : Remarques à propos des saisons (incidence sur la perception) ;

A.5 : Menaces éventuelles vis-à-vis de ces valeurs visuelles ;

A.6 : Remarques à propos de l'évolution historique (évolution vers une ouverture ou une fermeture du paysage) ;

2. Le paysage naturel

A. Critères géomorphologiques :

A.1 : Altimétrie ;

A.2 : Remarques lithologiques ;

A.3 : Types de relief :

- Général :
 - Plateau ;
 - Versant (adret/ubac) ;
 - Plaine ;
- Particulier :
 - Butte ;
 - Vallonnement ;
 - Vallée (tête de vallée, vallée étroite, large, ...) ;
 - Carrière (modification industrielle) ;
 - Autres.

A.4 : Hydrographie :

- Limite de bassin ;
- Ruisseau ;
- Rivière ;
- Étang ;
- Autres.

A.5 : Remarques à propos de l'évolution historique (rectification des cours d'eau...) :

B. Critères écologiques :

B.1 : Type général de couverture végétale ;

B.2 : Présence de milieux remarquables :

- Zones humides (ruisseau, rivière, mare, étang, prairie humide, marais, ...) ;
- Zones boisées (forêt de feuillus ou de résineux, peuplement jeune ou âgé, ...) :
 - espèces dominantes ;
 - âges (grands arbres, arbustes, taillis bas, ...).
- Zones de prairies ;
- Zones de cultures (près de fauche, verger haute-tige, ...) ;
- Présence de haies (espèces) ;
- Zones urbaine et rurale.

B.2 : Remarques sur la biodiversité (observation éventuelle) ;

B.3 : Rôle de corridor écologique / maillage vert ;

B.4 : Menaces éventuelles vis-à-vis de ces milieux ;

B.5 : Remarques à propos de l'évolution historique ;

3. Le paysage construit et ses usages

A. Critères urbanistiques et architecturaux :

A.1 Paysage urbain (remarques) ;

A.2 : Ambiance villageoise (remarques) ;

A.3 : Aspects de l'ambiance urbaine ou rurale ;

- Entrée de ville ;
- Type de village : village concentré, village lâche, village de réseau routier, ...
- Localisation de l'habitat par rapport au relief ;
- Position des fermes par rapport au village ;
- Remarques sur le bâti :
 - Implantations ;
 - Gabarits ;
 - Matériaux :
 - murs (Gobertange, grès quartzite, silex, brique, autres) ;
 - couvertures (tuiles, ardoises, autres, ...) ;
 - Couleurs ;
 - Analyse architecturale des types de bâti (exemple : architecture du type « rural traditionnel », architecture du type « urbain - première moitié du XXe siècle », architecture du type « villa », ...).

- Espaces publics :
 - Voiries (tracé, revêtement, équipement, plantation, ...) ;
 - Aménagements divers ;
- Usages dominants dans la zone.

A.4 : Statut(s) au plan de secteur ;

A.5 : Questions d'extension d'habitat ;

A.6 : Problèmes et menaces ;

A.5 : Remarques à propos de l'évolution historique ;

A 6 : Autres remarques ;

B. Critères patrimoniaux (histoire,...)

B.1 : Présence d'un patrimoine monumental remarquable (valeur de document historique, esthétique ; valeur de lieu de mémoire...) :

- Noyau villageois remarquables ;
- Edifice remarquable ;
- Arbre remarquable ;
- Voirie (historique) remarquable :
 - Sentier ;
 - Chemin ;
 - Rue ;
 - Route ;
 - Remarques revêtement ;

- Remarques sur l'espace public.

B.2 : Menaces éventuelles vis-à-vis de ces lieux ;

B.3 : Remarques à propos de l'évolution historique :

C. Critères socio-économiques :

C.1 : Fonction sylvicole : (espèces, type de parcelle, ...) ;

C.2 : Fonction agricole :

- Type de parcelle ;
- Cultures :
 - Céréales ;
 - Fourragères ;
- Vergers ;

- Pâtures ;
- Prés de fauche ;
- Question de l'architecture agricole : extension des fermes.

C.3 : Fonction d'habitat/résidentielle ;

C.4 : Fonction économique autre (zoning, ...) ;

C.5 : Fonction de mobilité ;

C.6 : Aspects sociaux ;

C.7 : Problèmes et menaces ;

C.8 : Remarques à propos de l'évolution historique.